

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Bulletin officiel

Mai 2015

Directeur de la publication : Christopher Miles
Rédacteur en chef : Fabrice Benkimoun
Secrétaire de rédaction : Éric Rouard
Contact : Véronique Van Temsche

Imprimerie du ministère des Finances

Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation
Mission de la politique documentaire
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.
Tél : 01.40.15.38.29.

Abonnement annuel : 50 €

ISSN : 1295-8670 (version imprimée)
ISSN : 2105-2441 (version en ligne)

SOMMAIRE

Mesures de publication et de signalisation

Administration générale

Décision du 11 mars 2015 portant déclaration d'inutilité d'un immeuble du domaine privé de l'État (ministère de la Culture et de la Communication) et remise à France domaine. Page 5

Arrêté du 21 avril 2015 portant création de la commission d'attribution des logements sociaux au ministère de la Culture et de la Communication. Page 5

Décision du 19 mai 2015 relative à l'intérim des fonctions de président de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette. Page 6

Création artistique - Musique, danse, théâtre et spectacles

Décision n° 12/2015 du 6 mai 2015 portant délégation de signature à la Cité de la musique. Page 6

Éducation artistique - Enseignement - Recherche - Formation

Arrêté du 13 mai 2015 portant nomination d'un membre de la Commission nationale d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer des diplômes dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque. Page 7

Arrêté du 13 mai 2015 portant renouvellement de classement du conservatoire d'Orléans en conservatoire à rayonnement départemental. Page 7

Arrêté du 13 mai 2015 portant reconnaissance de qualifications professionnelles pour exercer la profession de professeur de danse contemporaine en France à titre permanent (M^{me} Antonia Andreu). Page 8

Arrêté du 13 mai 2015 portant renouvellement de la reconnaissance de l'École normale de musique Alfred Cortot. Page 8

Arrêté du 22 mai 2015 nommant les pensionnaires de l'Académie de France à Rome au titre de l'année 2015. Page 8

Arrêté du 29 mai 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de la renommée particulière (M. Pascal Molat). Page 9

Arrêté du 29 mai 2015 portant renouvellement de classement du conservatoire de musique et de danse du Grand Tarbes en conservatoire à rayonnement départemental. Page 9

Patrimoines - Administration générale

Arrête du 7 mai 2015 portant acceptation d'une donation. Page 9

Patrimoines - Archéologie

Décision n° 2015-DG/15/026 du 11 février 2015 portant délégation de signature aux directeurs et chefs de service du siège et à leurs adjoints de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). Page 10

Patrimoines - Monuments historiques

Convention du 8 avril 2015 entre la Fondation du patrimoine et l'indivision Jaillard-Legris-Colombe concernant l'immeuble sis Île Barbe, 69009 Lyon. Page 14

Décision n° 2015-07S du 13 mai 2015 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux. Page 19

Décision n° 2015-06S du 21 mai 2015 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux. Page 21

Décision n° 2015-05A du 22 mai 2015 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.	Page 22
Décision n° 2015-01S du 29 mai 2015 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.	Page 23
Propriété intellectuelle	
Arrêté du 7 mai 2015 portant abrogation de l'arrêté du 8 avril 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Yves Gigos).	Page 26
Arrêté du 7 mai 2015 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Damien Édmond).	Page 27

Mesures d'information

Relevé de textes parus au <i>Journal officiel</i>	Page 27
Réponses aux questions écrites	Page 33
Divers	
Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (lot 11AE), parue au <i>Bulletin officiel n° 203</i> (octobre 2011).	Page 34
Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (lot 11AG), parue au <i>Bulletin officiel n° 204</i> (novembre 2011).	Page 34
Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 15I).	Page 34
Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (FPC) (Lot 15J).	Page 39
Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 15K).	Page 40
Annexe de l'arrêté MCCC1509755A du 27 avril 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au <i>JO</i> du 14 mai 2015) (Dole).	Page 41
Annexe de l'arrêté MCCC1509740A du 27 avril 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au <i>JO</i> du 14 mai 2015) (Marseille).	Page 42
Annexe de l'arrêté MCCC1509754A du 27 avril 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au <i>JO</i> du 14 mai 2015) (Le Havre).	Page 55
Bulletin d'abonnement.	Page 59

Mesures de publication et de signalisation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision du 11 mars 2015 portant déclaration d'inutilité d'un immeuble du domaine privé de l'État (ministère de la Culture et de la Communication) et remise à France domaine.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2012-776 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de la Culture et de la Communication en date du 17 décembre 2014 portant nomination de M^{me} Isabelle Gadrey, administratrice civile hors classe, aux fonctions de sous-directrice des affaires immobilières et générales au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu le courrier en date du 27 février 2015 du directeur général du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou déclarant l'inutilité de biens immobiliers situés 3 et 7 rue de Venise, remis en dotation par l'État (ministère de la Culture et de la Communication) au profit de l'établissement public par arrêté du 6 juillet 1993 ;

Vu la délibération n° 6 du conseil d'administration en date du 17 décembre 2014 portant approbation de la décision d'inutilité des logements concernés,

Décide :

Art. 1^{er}. - Sont déclarés inutiles aux besoins de l'établissement public relevant du ministère de la Culture et de la Communication (Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou) et remis à France Domaine aux fins de cession :

- un appartement de 3 pièces situé au 3, rue de Venise d'une superficie de 192 m² (lot n° 8), enregistré au référentiel Chorus RE-Fx sous le n° IDF1/169297/18,

- un studio situé au 3, rue de Venise d'une superficie de 24 m² (lot n° 10), enregistré sous le n° IDF1/169297/20,

- des caves situées au 3, rue de Venise (lots n°s 14-16-20), enregistrées respectivement sous les n°s IDF1/169297/22, IDF1/169297/23 et IDF1/169297/25,

- un appartement de 2 pièces situé au 7, rue de Venise d'une superficie de 58 m² (lot n° 103), enregistré sous le n° IDF1/169297/27,

- une cave située au 3, rue de Venise (lot n° 121), enregistrée sous le n° IDF1/169297/33.

Art. 2. - La sous-directrice des affaires immobilières et générales du secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La sous-directrice des affaires immobilières et générales,
Isabelle Gadrey

Arrêté du 21 avril 2015 portant création de la commission d'attribution des logements sociaux au ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 8 février 1999 portant création du Comité national de l'action sociale au ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Il est créé, au ministère de la Culture et de la Communication, une commission d'attribution des logements sociaux chargée de donner son avis sur toutes les demandes de logement social du parc culture par les fonctionnaires ou agents non titulaires du ministère de la Culture et de la Communication et de ses établissements publics administratifs sous tutelle. Les demandes peuvent être formulées par des agents en position d'activité. Elles sont instruites et présentées anonymisées en commission.

Art. 2. - La commission d'attribution des logements sociaux est composée de membres représentants du personnel et de cinq membres représentants de l'administration.

Chaque organisation ou liste siégeant en Comité national d'action sociale désigne un représentant en commission d'attribution des logements sociaux.

Les représentants de l'administration sont :

- le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales ou son représentant, qui préside la commission d'attribution des logements sociaux ;
- le chef du bureau de l'action sociale et de la prévention ou son représentant ;
- le directeur général des patrimoines ou son représentant ;
- le directeur général de la création artistique ou son représentant ;
- le directeur général des médias et des industries culturelles ou son représentant.

Un assistant de service social du personnel du ministère siège en commission d'attribution des logements sociaux sans prendre part aux votes.

Art. 3. - La commission d'attribution des logements sociaux se réunit en amont de chaque livraison de lots de logements mis à disposition du ministère par les bailleurs sociaux partenaires.

À défaut de livraisons de lots de logements elle se réunit au moins une fois par an pour faire état des situations des agents retenus ponctuellement sur des logements vacants.

Les convocations et dossiers sont adressés par voie électronique huit jours avant la date de réunion de la commission d'attribution des logements sociaux.

Art. 4. - La commission émet un avis en séance, en classant par ordre de priorité les candidatures éligibles pour chaque logement à pourvoir. Les dossiers sont présentés par l'administration. Ils comportent les éléments nécessaires à l'appréciation de la situation des demandeurs.

Il est procédé à un vote sur les candidatures prioritairement soumises au bailleur.

En cas d'égalité des votes, la voix du président de la commission est prépondérante.

Art. 5. - L'arrêté du 4 mars 1991 portant création de la commission d'attribution des logements sociaux au ministère de la Culture et de la Communication est abrogé.

Art. 6. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication
et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,
Claire Chérie

Décision du 19 mai 2015 relative à l'intérim des fonctions de président de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le décret n° 83-1160 du 26 décembre 1983 modifié portant application de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 93-96 du 25 janvier 1993 modifié portant création de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 6,

Décide :

Art. 1^{er}. - L'intérim des fonctions de président de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette est confié à M. Jacques Martial à compter du 6 mai 2015 et jusqu'à désignation de son successeur.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Fleur Pellerin

CRÉATION ARTISTIQUE - MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET SPECTACLES

Décision n° 12/2015 du 6 mai 2015 portant délégation de signature à la Cité de la musique.

Le directeur général de la Cité de la musique,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 95-1300 du 19 décembre 1995 modifié, portant création de l'établissement public de la Cité de la musique et notamment son titre II, article 12 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 portant nomination de M. Laurent Bayle en qualité de directeur général de la Cité de la musique ;

Vu la décision du directeur général de la Cité de la musique n° 04-2011 du 17 janvier 2011 portant délégations de signature,

Décide :

Art. 1^{er}. - En l'absence du directeur du département éducation et ressources et à l'exception des contrats et des conventions, délégation de signature est donnée à M^{me} Sarah Hancock, responsable administratif du pôle éducation, à l'effet de signer, au nom du directeur général et dans le cadre des activités propres au pôle éducation :

- les bons de commandes d'un montant inférieur à 11 000 € HT ;
- les attestations de services faits concernant les dépenses ;
- plus généralement tous documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et à leur engagement comptable, à l'exception des ordres de mission.

Cette délégation prend effet le 6 mai 2015.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur le site Internet de la Cité de la musique.

Le directeur général de la Cité de la musique,
Laurent Bayle

ÉDUCATION ARTISTIQUE - ENSEIGNEMENT - RECHERCHE - FORMATION

Arrêté du 13 mai 2015 portant nomination d'un membre de la Commission nationale d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer des diplômes dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 modifié relatif aux diplômes nationaux supérieurs

professionnels, délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture, dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2014 portant nomination des membres de la Commission nationale d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer des diplômes dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque, en particulier le 2° de l'article 1^{er},

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Isabelle Pailliant, conseillère scientifique à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, est nommée membre de la Commission nationale d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer des diplômes dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque, en remplacement de M^{me} Sylvie Leleu-Merviel, pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe à la sous-directrice de l'emploi et de la formation,
dans le domaine du spectacle vivant,
Florence Touchant

Arrêté du 13 mai 2015 portant renouvellement de classement du conservatoire d'Orléans en conservatoire à rayonnement départemental.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 216-2 ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le classement du conservatoire d'Orléans en conservatoire à rayonnement départemental est renouvelé pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la création artistique :
La sous-directrice de l'emploi et de la formation,
Laurence Vagnier

Arrêté du 13 mai 2015 portant reconnaissance de qualifications professionnelles pour exercer la profession de professeur de danse contemporaine en France à titre permanent (M^{me} Antonia Andreu).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 362.1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 relatif aux conditions d'exercice de la profession de professeur de danse applicables aux ressortissants d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu la directive européenne 2005/36/CE du 7 septembre 2005 modifiée par la directive européenne 2013/55/UE du 20 novembre 2013 ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Antonia Andreu est reconnue qualifiée pour exercer la profession de professeur de danse en France, dans l'option danse contemporaine, à titre permanent.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la création artistique :
La sous-directrice de l'emploi et de la formation,
Laurence Vagnier

Arrêté du 13 mai 2015 portant renouvellement de la reconnaissance de l'École normale de musique Alfred Cortot.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 361-2 et R. 461-8 à R. 461-17 ;

Vu la demande de renouvellement de reconnaissance formulée par l'École normale de musique Alfred Cortot ;

Vu le rapport du service de l'inspection de la création artistique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - La reconnaissance de l'École normale de musique Alfred Cortot est renouvelée pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la création artistique :
La sous-directrice de l'emploi et de la formation,
Laurence Vagnier

Arrêté du 22 mai 2015 nommant les pensionnaires de l'Académie de France à Rome au titre de l'année 2015.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 71-1140 du 21 décembre 1971 modifié portant application du décret du 1^{er} octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'Académie de France à Rome ;

Vu le décret n° 86-233 du 18 février 1986 modifié fixant les conditions d'admission à l'Académie de France à Rome ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2014 désignant les membres du jury chargé de la sélection des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pour l'année 2015 ;

Vu la délibération du jury en date du 18 mai 2015 adressée à la ministre de la Culture et de la Communication,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont déclarés admis à l'Académie de France à Rome en qualité de pensionnaires à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 12 mois :

* Pour les arts plastiques :

- Adina Mocanu et Alexandra Sand,
- Mathieu Kendrick et Frédéric Malek.

* Pour la composition musicale :

- Fabrice Denys,
- Kenji Sakai,
- Sébastien Roux,
- Jackson Fourgeaud.

* Pour le design et les métiers d'art :

- Johan Brunel.

* Pour l'écriture de scénario cinématographique :

- Philippe Petit.

* Pour l'histoire et la théorie des arts :

- Julie Cheminaud,
- Anne-Violaine Houcke.

* Pour la littérature :

- Mehdi Belhaj Kacem,
- Oscar Coop-Phane,
- Anne-Margot Ramstein.

* Pour la scénographie, mise en scène et chorégraphie :

- Laurent Bazin.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la création artistique,
Michel Oriet

Arrêté du 29 mai 2015 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de la renommée particulière (M. Pascal Molat).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 362.1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié pris en application de l'article L. 362.1 susvisé, portant composition de la commission nationale prévue audit article et relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;

Vu la demande de l'intéressé,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Pascal Molat est dispensé de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse au titre de la renommée particulière dans l'option danse classique.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe à la sous-directrice de l'emploi et de la formation,
dans le domaine du spectacle vivant,
Florence Touchant

Arrêté du 29 mai 2015 portant renouvellement de classement du conservatoire de musique et de danse du Grand Tarbes en conservatoire à rayonnement départemental.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 216-2 ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire de musique et de danse de la communauté d'agglomération du Grand Tarbes, 25, rue Larrey, 65000 Tarbes, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement départemental pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe à la sous-directrice de l'emploi et de la formation,
dans le domaine du spectacle vivant,
Florence Touchant

PATRIMOINES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Arrête du 7 mai 2015 portant acceptation d'une donation.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 1121-1 et R. 1121-1 ;

Vu la convention de mécénat des vitraux créés par Imi Knoebel pour la cathédrale de Reims en date du 30 mars 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est acceptée, au nom de l'État, la donation consentie à l'État, ministère de la Culture et de la Communication, par la Fondation pour l'art du Land de Rhénanie du Nord - Westphalie, fondée le 19 décembre 2005 et soumise au droit civil allemand, dont le siège est à Roßstraße 133 40476 Düsseldorf, des biens ci-après désignés :

* Trois vitraux créés en 2014 par l'artiste Imi Knoebel, dont les caractéristiques techniques, précisées en annexe à la convention du mécénat du 30 mars 2015, sont les suivantes :

- Dimension des baies : 10 m de hauteur
2,10 m de largeur.
- Surface totale des trois vitraux : 63,63 m².

- Verres Lamberts teintés dans la masse et sertis par un réseau de plomb.

- Verrière de doublage en verre feuilleté avec effet miroir amoindri.

Art. 2. - Cette donation est acceptée par l'État sous les charges et conditions particulières stipulées dans la convention de mécénat du 30 mars 2015 signée entre l'État, ministère de la Culture et de la Communication, et la Fondation pour l'art du Land de Rhénanie du Nord - Westphalie.

Art. 3. - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines,
Vincent Berjot

PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

Décision n° 2015-DG/15/026 du 11 février 2015 portant délégation de signature aux directeurs et chefs de service du siège et à leurs adjoints de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le directeur général,

Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 523-1 et suivants et R. 545-24 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 modifié portant dispositions applicables aux agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret du 18 février 2013 portant nomination du directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives,

Décide :

Titre I - Directeur général adjoint

Art. 1^{er}. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Dubreuil, directeur général, délégation est donnée à M. Olivier Peyratout, directeur général adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur général de l'institut énumérées à l'article R. 545-41 du Code du patrimoine,

ainsi qu'aux articles R. 545-42 et R. 545-43 du Code du patrimoine, à l'exception de :

- la procédure de réquisition de l'agent comptable de l'institut ;

- la création des régies d'avances et des régies de recettes.

Titre II - Direction scientifique et technique

Art. 2. - Délégation est donnée à M. Patrick Pion, directeur scientifique et technique, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction scientifique et technique ;

- les ordres de mission relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur scientifique et technique, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ;

- les états de frais et les demandes de remboursement de frais des agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur scientifique et technique ainsi que ceux des membres du conseil scientifique ;

- les états de frais et les demandes de remboursement de frais des agents de l'institut relatifs à leurs déplacements à l'étranger dans le cadre de mission scientifique et technique ;

- les décisions de prise en charge des déplacements des personnalités extérieures à l'institut invitées par le président, le directeur général ou le directeur scientifique et technique, à se déplacer dans le cadre des activités scientifiques et techniques de l'institut.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Pion, directeur scientifique et technique, délégation est donnée à M^{me} Anne Augereau, directrice scientifique et technique adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

Titre III - Direction de l'administration et des finances

Art. 4. - Délégation est donnée à M^{me} Armelle Defontaine, directrice de l'administration et des finances, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur général de l'institut énumérées aux paragraphes 3°, à l'exclusion des ordonnancements imputables sur l'enveloppe « personnel » inscrite au budget voté de l'établissement

et des dépenses de fonctionnement relatives à la gratification des stagiaires et de leurs indemnités de frais de transports, 5° et 6° de l'article R. 545-41 du Code du patrimoine, ainsi qu'aux articles R. 545-42 et R. 545-43 du Code du patrimoine.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Armelle Defontaine, directrice de l'administration et des finances, délégation est donnée à M^{me} Christiane Berthot, directrice de l'administration et des finances adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 4 ci-dessus.

Art. 6. - Délégation est donnée, sous l'autorité de M^{me} Armelle Defontaine, directrice de l'administration et des finances, à M^{me} Francine Myotte, chef du service de l'exécution budgétaire, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les actes d'achat dont le montant est inférieur à 20 000 € HT ;
- les titres de recette ;
- les actes de liquidation et de mandatement en dépense ;
- tous documents comptables en recette et en dépense ;
- tous ordres de reversement ;
- les certificats administratifs.

Art. 7. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Francine Myotte, chef du service de l'exécution budgétaire, délégation est donnée concurremment à M^{me} Caroline Chabert, adjointe au chef du service de l'exécution budgétaire - responsable du pôle recettes et à M^{me} Fatima Halla, adjointe au chef du service de l'exécution budgétaire - responsable du pôle dépenses, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions :

- les actes d'achat dont le montant est inférieur à 20 000 € HT ;
- les titres de recette ;
- les actes de liquidation et de mandatement en dépense ;
- tous documents comptables en recette et en dépense ;
- tous ordres de reversement ;
- les certificats administratifs.

Art. 8. - Délégation est donnée, sous l'autorité de M^{me} Armelle Defontaine, directrice de l'administration et des finances, à M^{me} Martine Hurstel, chef du service de la politique des achats, des marchés publics et de la relation client, à l'effet de signer, au nom du directeur

général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- le cahier du registre des dépôts ;
- les procès-verbaux d'ouverture des candidatures et des offres ;
- les décisions de sélection de candidatures ;
- les correspondances administratives dans le cadre des procédures de mise en concurrence prévues par le Code des marchés publics, à l'exception des courriers d'envoi à l'autorité chargée du contrôle financier ;
- les certificats administratifs ;
- les bons de commande passés pour l'application des marchés publics de réalisation de prestations de services juridiques (assistance, conseil juridique et représentation en justice) dans le cadre du contentieux des marchés publics ;
- les copies certifiées conformes.

Art. 9. - Délégation est donnée, sous l'autorité de M^{me} Armelle Defontaine, directrice de l'administration et des finances, à M^{me} Véronique Perez, chef du service des affaires générales et immobilières, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les actes d'achat dont le montant est inférieur à 20 000 € HT ;
- les actes de liquidation et de mandatement en dépense ;
- les titres de recette ;
- tous ordres de reversement ;
- tous documents comptables en dépense ;
- les certificats administratifs.

Titre IV - Direction des ressources humaines

Art. 10. - Délégation est donnée à M. Benoit Lebeau, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- I - les contrats de recrutement des agents de l'institut y compris ceux des agents hors filières et catégories ;
- les décisions relatives à la conclusion, la modification et la rupture des contrats de recrutement ;
- les actes relatifs aux ordonnancements imputables sur l'enveloppe du personnel ;
- les décisions relatives aux événements de carrière et à l'affectation des agents ;
- les certificats et attestations relatifs à la situation des agents ;
- les actes relatifs à la paie des personnels et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi, ainsi que le règlement des organismes sociaux ;

- tout acte juridique relatif à la formation des agents de l'institut et les conventions correspondantes avec les organismes de formation ;
- les conventions de mise à disposition des agents de l'institut telles que définies à l'article 25 du décret du 2 avril 2002 susvisé, ainsi que les conventions de détachement et de mise à disposition concernant des personnels extérieurs accueillis par l'institut ;
- les décisions d'attribution de secours individuels ;
- les décisions relatives aux prestations sociales ;
- les actes relatifs à la prévention (hygiène et sécurité, et médecin du travail) ;
- les décisions relatives à l'exercice du droit syndical ;
- les ordres de mission, à l'exception de ceux relatifs à un déplacement en dehors de la métropole, afférents aux agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur des ressources humaines et aux représentants du personnel, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents ;
- les ordres de mission, les états de frais et les demandes de remboursement des agents et des personnalités invitées à l'occasion de leurs déplacements, dès lors que ceux-ci sont organisés et pris en charge par la direction des ressources humaines ;
- et, généralement, toutes autres pièces relatives à la gestion des ressources humaines.

II - Par délégation du directeur général, le directeur des ressources humaines procède à l'ordonnancement des dépenses et recettes imputables sur l'enveloppe « personnel » inscrite au budget voté de l'établissement.

Art. 11. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Lebeaupin, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Karim Chettouh, directeur des ressources humaines adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 10 ci-dessus.

Art. 12. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Lebeaupin, directeur des ressources humaines et de M. Karim Chettouh, directeur des ressources humaines adjoint, délégation est donnée à M^{me} Aude Girard, chef du service de la gestion et de l'administration des personnels, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les certificats et attestations relatifs à la situation des agents ;
- les actes relatifs à la paie des personnels et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi, ainsi que le règlement des organismes sociaux ;

- les contrats de recrutements à durée déterminée ;
- les décisions relatives aux événements de carrière et à l'affectation des agents recrutés en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée ;
- les ordonnancements imputables sur l'enveloppe « personnels » et ceux relatifs aux dépenses de fonctionnement relative à la gratification des stagiaires et de leurs indemnités de frais de transports.

Art. 13. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Lebeaupin, directeur des ressources humaines, et de M. Karim Chettouh, directeur des ressources humaines adjoint, délégation est donnée à M^{me} Nathalie Mauger, chef du service du développement des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- tout acte juridique relatif à la formation des agents de l'institut et les conventions correspondantes avec les organismes de formation ;
- tout acte juridique relatif aux moyens de recrutement de l'institut ;
- les attestations et pièces relatives à la gestion courante des recrutements, de la mobilité et de la formation ;
- les ordres de mission, les états de frais et les demandes de remboursement des agents et des personnalités invitées à l'occasion de leurs déplacements, dès lors que ceux-ci sont organisés et pris en charge par la direction des ressources humaines.

Titre V - Direction du développement culturel et de la communication

Art. 14. - Délégation est donnée à M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction du développement culturel et de la communication ;
- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction du développement culturel et de la communication, d'un montant inférieur à 20 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service ;
- les ordres de mission relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité de la directrice du développement culturel et de la communication, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents ;

- les décisions de prise en charge des déplacements des personnalités extérieures à l'institut invitées par le président, le directeur général ou la directrice du développement culturel et de la communication, à se déplacer dans le cadre des activités de valorisation et de communication de l'institut ;
- les autorisations de prises de vues photographiques et de tournage d'importance nationale, ainsi que les autorisations relatives à l'utilisation de photographies ou films dont l'institut est titulaire des droits ;
- les contrats portant cession de droits d'auteur au profit de l'institut, pour tout montant ;
- les conventions et contrats de coproduction audiovisuelle qui prévoient un apport de l'institut dont le montant est inférieur à 20 000 € HT ;
- les conventions et contrats de coédition scientifique et grand public qui prévoient un apport de l'institut dont le montant est inférieur à 20 000 € HT.

Art. 15. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication, délégation est donnée à M. David Raynal, directeur adjoint du développement culturel et de la communication, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 14 ci-dessus.

Art. 16. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication et de M. David Raynal, directeur adjoint du développement culturel et de la communication, délégation est donnée à M^{me} Virginie Kenler, chef du service de la communication institutionnelle et de la communication interne, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 14 ci-dessus.

Art. 17. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication, de M. David Raynal, directeur adjoint du développement culturel et de la communication et de M^{me} Virginie Kenler, chef du service de la communication institutionnelle et de la communication interne, délégation est donnée à M. Vincent Charpentier, chef du service partenariats et relations avec les médias, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 14 ci-dessus.

Titre VI - Direction des systèmes d'information

Art. 18. - Délégation est donnée à M. Bernard Pinglier, directeur des systèmes d'information, à l'effet de

signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction des systèmes d'information ;
- les ordres de mission relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur des systèmes d'information, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursements de frais de ces agents ;
- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction des systèmes d'information, d'un montant inférieur à 20 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service.

Titre VII - Service des affaires juridiques

Art. 19. - Délégation est donnée à M^{me} Marie-Christine Billia-Kali, chef du service des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande s'inscrivant dans le cadre du budget alloué au service des affaires juridiques ;
- les bons de commande passés pour l'application des marchés publics de prestations de services juridiques (assistance, conseil juridique et représentation en justice), hors contentieux des marchés publics ;
- les copies certifiées conformes ;
- les certificats administratifs.

Titre VIII - Ingénieur sécurité prévention

Art. 20. - Délégation est donnée à M^{me} Virginie Rocher, ingénieur sécurité prévention, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les plans de prévention prévus aux articles L. 4511-1 et R. 4511-1 et suivants du Code du travail et applicables aux entreprises appelées à réaliser des prestations pour l'institut, dans ses locaux.

Art. 21. - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 22. - Les délégataires sont chargés de l'exécution de la présente décision, chacun pour leur domaine de compétence, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur le site Internet de l'institut.

Le directeur général,
Pierre Dubreuil

PATRIMOINES - MONUMENTS HISTORIQUES

Convention du 8 avril 2015 entre la Fondation du patrimoine et l'indivision Jaillard-Legris-Colombe concernant l'immeuble sis Île Barbe, 69009 Lyon.

Convention entre :

- l'indivision Jaillard-Legris-Colombe (M^{mes} Chantal et Sophie Jaillard, M^{me} Christine Legris et M^{me} Joëlle Colombe) représentée par M^{me} Joëlle Colombe, domiciliée 9, rue du Jardin-des-plantes, 69001 Lyon (Rhône), propriétaire d'un immeuble classé en totalité au titre des monuments historiques, ci-dessous dénommée « la propriétaire » ;

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social aux n^{os} 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris et représentée par son directeur général M. François-Xavier Bieuville, ci-dessous dénommée « la fondation ».

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, prévue respectivement aux articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI), aux dons versés à la fondation en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La fondation délivre, pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5. de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif, les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble classé en totalité au titre des monuments historiques sis à l'adresse suivante : Île Barbe, 69009 Lyon (Rhône).

Cet immeuble a fait l'objet d'un arrêté de classement parmi les monuments historiques en date du 17 décembre 1993, dont copie est annexée à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application des articles L. 143-2-1 et L. 143-

15 du Code du patrimoine, le propriétaire fournit en annexe 1 de la présente le descriptif détaillé des travaux de restauration, de conservation ou d'accessibilité envisagés sur l'immeuble ainsi que l'estimation de leur coût, l'échéancier de réalisation des travaux et les entreprises qui les réaliseront.

S'agissant des édifices classés au titre des monuments historiques, ce descriptif est accompagné de la copie de l'autorisation de travaux délivrée par le préfet de région ou à défaut de la copie du récépissé délivré par le préfet de région accusant réception du dépôt de la demande d'autorisation de travaux auprès du STAP, conformément à l'article 20 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

S'agissant des immeubles inscrits au titre des monuments historiques :

- lorsque les travaux sont autres que, d'une part des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires qui sont dispensés de toute formalité et d'autre part des constructions ou travaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 621-27 du Code du patrimoine, ce descriptif est accompagné de la copie de la déclaration de travaux auprès du STAP ;

- lorsque les travaux prévus sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, le descriptif devra être accompagné de la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ou à défaut la copie du récépissé accusant réception de la demande d'autorisation de travaux.

Si le dossier est évoqué par le ministre, le propriétaire joint à la présente, copie de la décision d'évocation.

Le demandeur déclare sous son entière responsabilité que les travaux objet de la présente convention portent sur des parties classées ou inscrites de l'immeuble, ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature, étant précisé qu'en tout état de cause la fondation ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes, personnes physiques ou morales, ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec lui-même.

Art. 5. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge du propriétaire, les parties conviennent d'ores et déjà d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ayant fait l'objet d'une convention similaire.

Art. 6. - Modalités de versement des fonds collectés

La fondation s'engage à reverser au propriétaire les sommes recueillies selon l'échéancier suivant :

- sur appel de fonds des entrepreneurs correspondants aux acomptes sur devis validés par le maître d'œuvre dans la limite maximum de 30 % du montant TTC des travaux ;
- sur présentation des factures relatives aux devis fournis initialement.

Seuls les devis et factures validés par le maître d'œuvre ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Art. 7. - Engagements du propriétaire

7-1. - Engagement de conservation de l'immeuble

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- conserver l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Lorsque l'immeuble est détenu par une société, les porteurs de parts doivent également s'engager à conserver la totalité de leurs titres pendant la même durée ; cet engagement fait obstacle à la vente de l'immeuble, au démembrement de sa propriété (sauf pour cause de transmission à titre gratuit), à son échange, à son apport en société, à la cession de droits indivis. En cas de transmission à titre gratuit, les héritiers, légataires ou donataires peuvent reprendre collectivement les engagements des premiers associés pour la durée restant à courir. En cas de donation portant sur des parts sociales, cette faculté de reprise sera ouverte au donataire.

7-2. - Engagement d'ouverture au public

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à :

- dans le cas où l'immeuble ne serait pas visible depuis la voie publique (notion définie au BOI-RFPI-SPEC-30-10-20120912), à ouvrir au public dans les conditions fixées par l'article 17 *ter* de l'annexe IV du Code général des impôts soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit quarante jours par an pendant les mois de juillet, août et septembre. Le propriétaire devra en aviser la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) chaque année avant le 31 janvier, par lettre recommandée. Pour ce faire, le propriétaire devra fournir chaque année, copie à la Fondation du patrimoine, de la déclaration d'ouverture au public de l'immeuble adressée au délégué régional du tourisme tel que prévu à l'article 17 *quater* de l'annexe IV au CGI.

Lorsqu'une ou plusieurs conventions portant sur l'organisation de visites de l'immeuble par des groupes d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaire, des groupes d'enfants mineurs encadrés par des structures d'accueil collectif à caractère éducatif mentionnées à l'article L. 227-4 du Code de l'action sociale et des familles, ou des groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur, sont conclues entre les propriétaires et les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'État ou les structures précitées, cette durée minimale d'ouverture au public peut être réduite, dans la limite de dix jours par

année civiles, du nombre de jours au cours desquels l'immeuble fait l'objet, entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août, de telles visites, sous réserve que celles-ci comprennent chacune au moins vingt participants.

Il est admis que la condition d'ouverture au public ne soit pas satisfaite l'année au cours de laquelle les travaux sont achevés, si la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} avril.

En outre, le propriétaire doit, sur demande des services chargés des monuments historiques, participer aux opérations organisées à l'initiative du ministère chargé de la culture ou coordonnées par lui et destinées à promouvoir la connaissance et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi.

En cas de non respect des engagements de conservation de l'immeuble ou d'ouverture au public ou d'utilisation de la subvention pour un objet autre que celui pour lequel elle a été versée, le propriétaire est tenu de reverser à la fondation le montant de la subvention, réduit d'un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la cinquième, au cours de laquelle les engagements ont été respectés.

Les sommes restituées seront réaffectées conformément au 2. *bis* de l'article 200 du CGI et du *f.* de l'article 238 *bis* du même code.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu, tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés, le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Autorisation - Cession des droits des photographies

Le propriétaire certifie :

- qu'il est le propriétaire du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'il autorise gracieusement la fondation dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de leur propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'il autorise expressément la fondation, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le site Internet de la fondation accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, les propriétaires ou leurs ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la fondation, 23-25, rue Charles-Fourier, 75013 Paris.

Art. 14. - Communication du projet sur le site Internet de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org

Le propriétaire autorise la Fondation du patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur le site Internet de la fondation.

La mise en ligne de votre projet sur le site Internet implique la géolocalisation de celui-ci.

➤ Autorisez-vous la géolocalisation de votre projet ? (cocher) : OUI NON

À défaut d'acceptation, le projet ne sera pas présenté sur le site de la Fondation du patrimoine.

Art. 15. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication. L'existence de cette convention et sa publication seront mentionnées sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette de l'immeuble, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Le directeur général de la Fondation du patrimoine,
François-Xavier Bieuville

Pour l'indivision Jaillard-Legrès-Colombe :

Joëlle Colombe

(Arrêté du 17 décembre 1993 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux

*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

La chapelle de l'Île Barbe est l'un des plus importants témoins de l'histoire de l'église de Lyon au cours des siècles. Elle est attachée au monastère bénédictin de l'Île Barbe, considéré comme le plus ancien monastère de Lyon. La chapelle est le premier édifice chrétien destiné au culte marial à Lyon. Son édification est attestée vers la fin du XI^e siècle. La campagne de travaux qui s'engage est donc la garantie de la conservation du bâtiment.

Les travaux envisagés dans cette convention portent sur la restauration du clocher, de la nef, de la façade nord ainsi que de l'abside et ses décors peints.

(Tableau page suivante)

Travaux extérieurs et intérieurs

Nature des travaux	Montant €	Entreprises et coordonnées
Maçonnerie Début : 04-2015 Fin : 04-2017	133 496,52 € Date de paiement : 2015-2016-2017	Demars SAS Le Pavé 42130 Marcilly-le-Chatel Tél. : 04 77 97 54 39 Fax : 04 77 97 45 75 Mél : demars-sas@orange.fr
Menuiserie Début : 04-2016 Fin : 04-2017	17 220,00 € Date de paiement : 04-2017	JP Créabois ZI Les Condamines 38160 Saint-Romans Tél. : 06 19 19 57 07
Ferronnerie-vitrail Début : 04-2016 Fin : 04-2017	22 845,60 € Date de paiement : 04-2017	Atelier Thomas Vitraux 8, rue Emmanuel-Chabrier 26000 Valence Tél. : 04 75 43 13 31 Mél : atelier@thomas-vitraux.com
Peinture (décors peints) Début : 09-2016 Fin : 04-2017	108 147,60 € Date de paiement : 04-2017	Florence Cremer 11, rue du Charroi 69270 Saint-Romain-au-Mont-d'Or Tél. : 04 78 22 57 33
Honoraires d'architecte Début : 04-2015 Fin : 04-2017	38 180,40 € 13,5531 % du montant TTC des travaux (281 709,72 € TTC) Date de paiement : 2015-2016-2017	Alep Architectes Philippe Allart - Architecte du patrimoine 20, rue Notre-Dame 69006 Lyon Tél. : 04 37 24 35 57
Total TTC	319 890,12 €	

Annexe II : Plan de Financement

	Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	15 994,51	5	octobre 2015	Sur présentation des factures
Emprunts sollicités et/ou obtenus	0	0		
Subventions obtenues	0	0		
Financement du solde par le mécénat	303 895,61	95		
Total	319 890,12	100		

Décision n° 2015-07S du 13 mai 2015 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Béval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 3 février 2014 portant nomination de M^{me} Danièle Déal, en qualité de directrice de la conservation des monuments et des collections ;

Vu la décision du 3 février 2014 portant nomination de M. Philippe Charron, en qualité d'adjoint à la directrice de la conservation des monuments et des collections ;

Vu la décision du 10 février 2014 portant nomination de M^{me} Quitterie Delègue, en qualité de chef du département de la programmation ;

Vu la décision du 10 février 2014 portant nomination de M. Jean-Michel Tournebize, en qualité de chef du département informatique ;

Vu la décision du 10 février 2014 portant nomination de M^{me} Yolande Gaïor, en qualité de chef opérationnel de pôle ;

Vu la décision du 10 février 2014 portant nomination de M^{me} Ilham Slimani, en qualité de chef opérationnel de pôle ;

Vu la décision du 10 février 2014 portant nomination de M. Ronan Le Rescoët, en qualité de chef opérationnel de pôle ;

Vu la décision du 11 mai 2015 portant nomination de M^{me} Christelle Margottin, en qualité de chef opérationnel de pôle,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Danièle Déal, directrice de la conservation des monuments et des collections, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ;
- les budgets d'opération d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les lettres de rejet, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs ;

- les décisions de résiliation des marchés et autres contrats d'un montant initial inférieur au montant ci-dessus mentionné ;

- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;

- les fiches et conventions de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments ;

- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent concernant les personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

Art. 2 - Délégation de signature est donnée à M. Philippe Charron, adjoint à la directrice de la conservation des monuments et des collections, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ;

- les budgets d'opération d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ;

- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les lettres de rejet, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs ;

- les décisions de résiliation des marchés et autres contrats d'un montant initial inférieur au montant ci-dessus mentionné ;

- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;

- les fiches et conventions de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments ;

- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent concernant les personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

Art. 3 .- En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Danièle Déal, délégation de signature est donnée à M^{me} Quitterie Delègue, chef du département de la programmation, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les budgets d'opération d'un montant inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les lettres de rejet, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs ;
- les décisions de résiliation des marchés et autres contrats d'un montant initial inférieur au montant ci-dessus mentionné ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les fiches et conventions de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments.

Art. 4 .- En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Quitterie Delègue, délégation de signature est donnée à M^{me} Christelle Vallet, chef du pôle des affaires financières, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités.

Art. 5 .- En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Danièle Déal délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Yolande Gaior, chef opérationnel du pôle sud,
- M^{me} Ilham Slimani chef opérationnel du pôle nord,
- M. Ronan Le Roscoët, chef opérationnel du pôle ouest,
- M^{me} Christelle Margottin, chef opérationnel du pôle centre-est,

à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de leurs attributions :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, de réception, de levée de réserves ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités.

Art. 6 .- En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Danièle Déal, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Tournebize, chef du département informatique, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs ;
- les décisions de résiliation des marchés et autres contrats d'un montant initial inférieur au montant ci-dessus mentionné ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités.

Art. 7 .- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Tournebize, délégation de signature est donnée à M^{me} Catherine Lemaire, responsable de gestion administrative et financière, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités.

Art. 8 .- La décision n° 2014-16 du 28 avril 2014 est abrogée.

Art. 9. - La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,
Philippe Bélaval

Décision n° 2015-06S du 21 mai 2015 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 3 février 2014 portant nomination de M^{me} Brigitte Téhoval, en qualité de directrice des ressources humaines ;

Vu la décision du 3 février 2014 portant nomination de M. Sébastien Prioul, en qualité d'adjoint à la directrice des ressources humaines ;

Vu la décision du 10 février 2014 portant nomination de M^{me} Patricia Fourcade, en qualité de chef de la mission dialogue social, santé et prévention ;

Vu la décision du 28 juillet 2014 portant nomination de M. Marc Szuszkine, en qualité de chef du département des politiques RH,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Brigitte Téhoval, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recette et en dépense, d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT ;

- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les lettres de rejet, les décisions de réception et de levée de réserves ;

- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;

- tous les actes concernant l'administration et la gestion des personnels, à l'exclusion :

. des contrats de personnels sur les postes budgétaires en contrat à durée indéterminée,

. des décisions d'affectation desdits personnels,

. des licenciements et des sanctions disciplinaires ;

- les décisions d'attributions d'indemnités de secours dans le cadre des œuvres sociales ;

- les ordres de missions et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements, à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger, effectués par :

. les personnels relevant de son autorité,

. les personnels de l'établissement dans le cadre de la formation professionnelle,

. les représentants des organisations syndicales et les personnels associés appelés à participer aux réunions des organismes consultatifs (CCP, CT, CHSCT) ainsi qu'à toute réunion d'information, concertation ou négociation, dans le cadre du dialogue social.

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à M. Sébastien Prioul, adjoint à la directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recette et en dépense, d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT ;

- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les lettres de rejet, les décisions de réception et de levée de réserves ;

- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;

- tous les actes concernant l'administration et la gestion des personnels, à l'exclusion :

. des contrats de personnels sur les postes budgétaires en contrat à durée indéterminée,

. des décisions d'affectation desdits personnels,

. des licenciements et des sanctions disciplinaires ;

- les décisions d'attributions d'indemnités de secours dans le cadre des œuvres sociales ;

- les ordres de missions et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements, à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger, effectués par :

. les personnels relevant de son autorité,

- . les personnels de l'établissement dans le cadre de la formation professionnelle,
- . les représentants des organisations syndicales et les personnels associés appelés à participer aux réunions des organismes consultatifs (CCP, CT, CHSCT) ainsi qu'à toute réunion d'information, concertation ou négociation, dans le cadre du dialogue social.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Brigitte Téhoval, délégation de signature est donnée à M. Marc Szuszkine, chef du département des politiques ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les ordres de missions et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements, à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger, effectués par :

- . les personnels de l'établissement dans le cadre de la formation professionnelle,
- . les représentants des organisations syndicales et les personnels associés appelés à participer aux réunions des organismes consultatifs (CCP, CT, CHSCT) ainsi qu'à toute réunion d'information, concertation ou négociation, dans le cadre du dialogue social.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Brigitte Téhoval, délégation de signature est donnée à M^{me} Patricia Fourcade, chef de la mission du dialogue social, de la santé et de la prévention, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les ordres de missions et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements, à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger, effectués par :

- . les personnels de l'établissement dans le cadre de la formation professionnelle,
- . les représentants des organisations syndicales et les personnels associés appelés à participer aux réunions des organismes consultatifs (CCP, CT, CHSCT) ainsi qu'à toute réunion d'information, concertation ou négociation, dans le cadre du dialogue social.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Brigitte Téhoval, délégation de signature est donnée à M^{me} Pascale Thomas, conseillère technique de service social, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les décisions relatives aux prestations sociales du Centre des monuments nationaux relatives aux aides au déménagement, aux aides à la famille monoparentale, aux bons de rentrée scolaire, aux bons de Noël ;

- les décisions d'attributions d'indemnités de secours dans le cadre des œuvres sociales.

Art. 6. - La décision n° 2014-21S du 1^{er} septembre 2014 est abrogée.

Art. 7. - La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,
Philippe Béval

Décision n° 2015-05A du 22 mai 2015 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Béval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 23 août 2013 portant nomination de M. Jean Dedolin, en qualité d'administrateur ;

Vu l'arrêté n° 15007167 portant affectation de M. Arnaud Vuille, en qualité de secrétaire général au sein du domaine national de Saint-Cloud et de la maison des Jardies - maison Gambetta à Sèvres à compter du 15 mai 2015,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Jean Dedolin, en qualité d'administrateur, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656) et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695), à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;

- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;

- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;

- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation

dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;

- les conventions pédagogiques avec les autorités locales ;
- les fiches et convention de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments ;
- les cartes d'abonnement pour l'accès au domaine de Saint-Cloud des automobiles, deux-roues et trois-roues immatriculées ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger ;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Dedolin, délégation de signature est donnée à M. Arnaud Vuille, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656) et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695), à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;
- les conventions pédagogiques avec les autorités locales ;
- les fiches et convention de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes

publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments ;

- les cartes d'abonnement pour l'accès au domaine de Saint-Cloud des automobiles, deux-roues et trois-roues immatriculées ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger ;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.

Art. 3. - La présente délégation de signature est accordée pour l'administration des monuments suivants :

- le domaine national des Saint-Cloud,
- la maison des Jardies.

Art. 4. - La décision n° 2014-23A en date du 24 juin 2014 est abrogée.

Art. 5. - Le directeur général, le directeur des ressources humaines, le directeur administratif, juridique et financier et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,
Philippe Béval

Décision n° 2015-01S du 29 mai 2015 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Béval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 3 février 2014 portant nomination de M^{me} Fabienne Mathieu-Gouteyron, directrice administrative, juridique et financière ;

Vu la décision du 3 février 2014 portant nomination de M^{me} Maryline Guiry, adjointe à la directrice administrative, juridique et financière,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Fabienne Mathieu-Gouteyron, directrice administrative, juridique et financière, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions, pour la totalité des dépenses et recettes de l'établissement :

- les engagements juridiques en dépense et en recette, d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs ;
- les décisions de résiliation des marchés et autres contrats d'un montant initial inférieur au montant ci-dessus mentionné ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les décisions d'annulation ou de réduction des titres de recettes ;
- les autorisations de conduire les véhicules de service ;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent concernant l'ensemble des personnels et des personnes extérieures à l'établissement ;
- les attestations de frais de réception ;
- les formulaires d'enregistrement au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France et du ministère de l'Intérieur ;
- en cas d'absence ou d'empêchement du président du Centre des monuments nationaux et du directeur général, les décisions tarifaires relatives au prix des droits d'entrée dans les monuments relevant de l'établissement ;
- en cas d'absence ou d'empêchement du président du Centre des monuments nationaux et du directeur général, les mémoires adressés à la juridiction administrative dans les procédures d'urgence, à l'exception des mémoires introductifs d'instance.

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Maryline Guiry, adjointe à la directrice administrative, juridique et financière, à l'effet de

signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions, pour la totalité des dépenses et recettes de l'établissement :

- les engagements juridiques en dépense et en recette, d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs ;
- les décisions de résiliation des marchés et autres contrats d'un montant initial inférieur au montant ci-dessus mentionné ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les décisions d'annulation ou de réduction des titres de recettes ;
- les autorisations de conduire les véhicules de service ;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent concernant l'ensemble des personnels et des personnes extérieures à l'établissement ;
- les attestations de frais de réception ;
- les formulaires d'enregistrement au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France et du ministère de l'Intérieur ;
- en cas d'absence ou d'empêchement du président du Centre des monuments nationaux et du directeur général, les décisions tarifaires relatives au prix des droits d'entrée dans les monuments relevant de l'établissement ;
- en cas d'absence ou d'empêchement du président du Centre des monuments nationaux et du directeur général, les mémoires adressés à la juridiction administrative dans les procédures d'urgence, à l'exception des mémoires introductifs d'instance.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Fabienne Mathieu-Gouteyron, délégation de signature est donnée à M^{me} Jacqueline Christin, chef du département budgétaire et financier, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions, pour la totalité des dépenses et recettes de l'établissement :

- les engagements juridiques en dépense et en recette, d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs ;
- les décisions de résiliation des marchés et autres contrats d'un montant initial inférieur au montant ci-dessus mentionné ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les formulaires d'enregistrement au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France et du ministère de l'Intérieur.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Jacqueline Christin, délégation de signature est donnée à M^{me} Valérie Fougerat, chef du pôle budget, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions, pour la totalité des dépenses et recettes de l'établissement :

- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Jacqueline Christin, délégation de signature est donnée à M^{me} Céline Quéméré, chef du pôle exécution budgétaire, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions, pour la totalité des dépenses et recettes de l'établissement :

- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs,

les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs.

Art. 6. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Valérie Fougerat, délégation de signature est donnée à M^{me} Judith Clavel, chargée administrative et financière, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions, pour la totalité des dépenses et recettes de l'établissement :

- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs.

Art. 7. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Fabienne Mathieu-Gouteyron, délégation de signature est donnée à M. Fabien Chaponnet, chef du département des services généraux, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en dépense et en recette, d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs ;
- les décisions de résiliation des marchés et autres contrats d'un montant initial inférieur au montant ci-dessus mentionné ;

- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les actes de liquidation et d'ordonnancement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes.

Art. 8. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Chaponnet, délégation de signature est donnée à M. Benoît Dijoux, adjoint du chef du département des services généraux, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en dépense d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € HT ;

- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs ;

- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les actes de liquidation et d'ordonnancement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes.

Art. 9. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Maryline Guiry, délégation de signature est donnée à M. Thomas Pachot, chef du pôle achats, à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite de ses attributions et pour les seuls marchés dont la mission achat assure le pilotage :

- les commandes relatives aux marchés publics dans la limite de 1 000 € HT ;

- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les actes spéciaux de sous-traitance, les ordres de service, les décisions de poursuivre, de prolongation de délais, d'exonération de pénalités, de réception, de levée de réserves et les décomptes généraux définitifs ;

- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les décisions d'engagement ou de retrait de l'établissement des marchés publics passés dans le cadre de conventions constitutives d'un groupement de commandes permanent mises en place entre le service des achats de l'État et les établissements publics de l'État dans la limite d'un montant de 5 000 € HT.

Art. 10. - La décision n° 2014-08S du 14 février 2014 portant délégation de signature au sein de la direction administrative, juridique et financière, est abrogée.

Art. 11. - La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,
Philippe Bélaval

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Arrêté du 7 mai 2015 portant abrogation de l'arrêté du 8 avril 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Yves Gigos).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'arrêté du 8 avril 2011, relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle et agréant M. Yves Gigos, attaché régional de la Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce, est abrogé.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 7 mai 2015 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Damien Édmond).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 modifié, relatif à l'organisation du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée par la Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce le 14 avril 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Damien Édmond, né le 1^{er} novembre 1985 à Metz (57), de nationalité française, exerçant la fonction d'attaché régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Mesures d'information

Relevé de textes parus au *Journal officiel*

JO n° 102 du 2 mai 2015

Premier ministre

Texte n° 1 Arrêté du 29 avril 2015 relatif au référentiel général d'accessibilité pour les administrations.

Texte n° 43 Arrêté du 24 avril 2015 portant réintégration et admission à la retraite (administrateur civil : M. Jean-François Marguerin).

Culture et communication

Texte n° 42 Arrêté du 27 avril 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps d'adjoint(e)s techniques principaux(ales) de 2^e classe des administrations de l'État du ministère de la Culture et de la Communication.

Texte n° 85 Décret du 29 avril 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette (M. Didier Fusillier, M^{me} Laurence de Magalhaes et M. Olivier Mathiot).

Intérieur

Texte n° 81 Arrêté du 25 février 2015 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial du patrimoine : M. Fabrice Denise).

JO n° 103 du 3 mai 2015

Finances et comptes publics

Texte n° 13 Arrêté du 29 avril 2015 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Création et Patrimoines).

JO n° 104 du 5 mai 2015

Finances et comptes publics

Texte n° 2 Arrêté du 25 mars 2015 portant application du dernier alinéa de l'article 42 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes publics, relatif au contrôle allégé en partenariat.

Défense

Texte n° 5 Arrêté du 24 avril 2015 fixant les conditions et les modalités de recrutement des chefs de musique dans les armées et la gendarmerie nationale.

JO n° 105 du 6 mai 2015

Finances et comptes publics

Texte n° 7 Arrêté du 28 avril 2015 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les organismes culturels.

Intérieur

Texte n° 49 Décret du 2 mai 2015 portant nomination du sous-préfet de Sarcelles (classe fonctionnelle II) (M. Denis Dobo-Schoenberg).

Texte n° 50 Décret du 2 mai 2015 portant cessation de fonctions de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe (classe fonctionnelle III) (M^{me} Marie-Paule Fournier).

Texte n° 51 Décret du 2 mai 2015 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe (classe fonctionnelle III) (M. Thierry Baron).

Texte n° 52 Décret du 2 mai 2015 portant nomination du sous-préfet de Montluçon (classe fonctionnelle III) (M. Eddie Bouttera).

Texte n° 54 Décret du 2 mai 2015 portant nomination du sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (M. Stéphan de Bossoreille de Ribou).

JO n° 106 du 7 mai 2015**Finances et comptes publics**

Texte n° 16 Arrêté du 5 mai 2015 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Culture et communication

Texte n° 28 Décret n° 2015-506 du 6 mai 2015 pris pour l'application des articles L. 135-7, L. 212-3-1 et L. 212-3-3 du Code de la propriété intellectuelle (recherche des titulaires de droits sur une œuvre orpheline, exercice du droit de résiliation par un artiste-interprète de l'autorisation d'exploitation donnée à un producteur de phonogrammes, délivrance et retrait de l'agrément délivré aux sociétés de perception et de répartition des droits des artistes-interprètes).

JO n° 107 du 8 mai 2015**Premier ministre**

Texte n° 3 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2015-507 du 7 mai 2015 relative à l'adaptation du secret professionnel dans les échanges d'informations entre autorités administratives et à la suppression de la production de pièces justificatives.

Texte n° 4 Ordonnance n° 2015-507 du 7 mai 2015 relative à l'adaptation du secret professionnel dans les échanges d'informations entre autorités administratives et à la suppression de la production de pièces justificatives.

Intérieur

Texte n° 23 Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration.

Économie, industrie et numérique

Texte n° 29 Décret n° 2015-511 du 7 mai 2015 modifiant le Code de la propriété intellectuelle et le décret n° 2014-1280 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à

l'application du principe « silence vaut acceptation » sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère des Finances et des Comptes publics et ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique).

Conventions collectives

Texte n° 57 Avis relatif à l'extension d'accords régionaux conclus dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture.

Texte n° 60 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent.

Texte n° 62 Avis relatif à l'extension d'un accord paritaire conclu dans le cadre de la convention collective nationale du personnel des imprimeries de lauréat et des industries graphiques.

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 65 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Lille).

JO n° 108 du 10 mai 2015**Culture et communication**

Texte n° 59 Arrêté du 14 avril 2015 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2013 fixant la composition de la commission paritaire des publications et agences de presse (M^{me} Sophie Lançon).

Conventions collectives

Texte n° 67 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 75 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Lille).

JO n° 109 du 12 mai 2015**Culture et communication**

Texte n° 37 Décret n° 2015-519 du 11 mai 2015 relatif aux agents habilités en matière de contrôle du prix des livres.

JO n° 110 du 13 mai 2015**Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 11 Arrêté du 11 mai 2015 fixant les conditions et modalités de recours à des moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et des mentions complémentaires des niveaux V et IV.

Intérieur

Texte n° 46 Décret du 8 mai 2015 portant nomination de la sous-préfète de Parthenay (M^{me} Cécile Zaplana).

Conventions collectives

Texte n° 47 Arrêté du 27 avril 2015 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale de l'édition (n° 2121).

Conseil d'État

Texte n° 52 Décision n° 375882 du 7 mai 2015 du Conseil d'État statuant au contentieux (convention collective nationale de la production cinématographique).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 71 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur (sous-directeur des monuments historiques et des espaces protégés, à la direction générale des patrimoines).

Texte n° 72 Avis de vacance d'un emploi de chef de service (chef de service, adjoint au directeur général des patrimoines, chargé du patrimoine).

JO n° 111 du 14 mai 2015**Premier ministre**

Texte n° 5 Arrêté du 7 mai 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges « Appel à projet régional-fonds Pays de la Loire territoires d'innovation ».

Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Texte n° 14 Décret n° 2015-528 du 12 mai 2015 portant association d'établissements du site alsacien (dont : École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg).

Texte n° 15 Décret n° 2015-529 du 12 mai 2015 portant association d'établissements du site clermontois (dont : École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand).

Intérieur

Texte n° 39 Arrêté du 7 mai 2015 approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (*Association des écrivains combattants* ou *Les Écrivains combattants* ou *AEC*).

Culture et communication

Texte n° 44 Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux modalités de présentation des dossiers de demande d'aide à l'écriture d'œuvres musicales originales.

Texte n° 45 Arrêté du 27 avril 2015 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (Marseille).

Texte n° 46 Arrêté du 27 avril 2015 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (Le Havre).

Texte n° 47 Arrêté du 27 avril 2015 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (Dole).

Texte n° 77 Arrêté du 24 avril 2015 portant nomination des membres de la commission consultative pour l'attribution des aides à l'écriture d'œuvres musicales.

JO n° 112 du 16 mai 2015**Ordre national du Mérite**

Texte n° 2 Décret du 15 mai 2015 portant élévation aux dignités de grand'croix et de grand officier (dont : MM. Paul Andreu et Michel Serres).

Texte n° 4 Décret du 15 mai 2015 portant promotion et nomination.

Texte n° 5 Décret du 15 mai 2015 portant promotion et nomination (dont : M. Gilbert Brownstone).

Culture et communication

Texte n° 22 Arrêté du 2 avril 2015 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Archibald European Archives).

Texte n° 23 Arrêté du 15 avril 2015 relatif à la commission d'évaluation technique prévue à l'article 6 du décret n° 2015-286 du 11 mars 2015 portant statut particulier du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle.

Texte n° 24 Arrêté du 17 avril 2015 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *L'Inca et le conquistador*, à la mezzanine est du musée du Quai Branly à Paris).

Intérieur

Texte n° 58 Décret du 15 mai 2015 portant nomination du sous-préfet de Brive-la-Gaillarde (classe fonctionnelle III) (M. Jean-Paul Vicat).

Texte n° 59 Décret du 15 mai 2015 portant nomination du sous-préfet de Compiègne (classe fonctionnelle III) (M. Ghyslain Chatel).

Texte n° 60 Décret du 15 mai 2015 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne (M. Jean-Michel Delvert).

Texte n° 61 Décret du 15 mai 2015 portant nomination de la directrice de cabinet du préfet de l'Oise (M^{me} Fabienne Decottignies).

Texte n° 62 Décret du 15 mai 2015 portant cessation de fonctions du sous-préfet d'Épernay (M. Didier Loth).

Texte n° 63 Décret du 15 mai 2015 portant nomination du sous-préfet d'Épernay (M. Patrick Naudin).

Texte n° 64 Décret du 15 mai 2015 portant nomination du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne (M. Morgan Tanguy).

Texte n° 65 Décret du 15 mai 2015 portant cessation de fonctions de la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne (M^{me} Maria-Dolorès Martinez-Pommier).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 81 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur (sous-directeur de la politique des musées, à la direction générale des patrimoines).

JO n° 113 du 17 mai 2015**Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 14 Décret du 15 mai 2015 portant approbation d'élections à l'Académie des inscriptions et des belles-lettres (M. Paul-Hubert Poirier).

JO n° 114 du 19 mai 2015**Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 61 Décision n° 2015-P-6 du 12 mai 2015 relative à l'organisation des services du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

JO n° 115 du 20 mai 2015**Premier ministre**

Texte n° 2 Arrêté du 12 mai 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges « France très haut débit - Réseaux d'initiative publique - version 2015 ».

Culture et communication

Texte n° 30 Décision du 12 mai 2015 portant délégation de signature (direction générale de la création artistique).
Texte n° 57 Arrêté du 28 avril 2015 portant nomination au conseil de l'ordre des Arts et des Lettres.

JO n° 116 du 21 mai 2015**Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 3 Décret n° 2015-554 du 19 mai 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université de Champagne » et approbation de ses statuts et portant dissolution de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel « Université fédérale européenne Champagne Ardenne Picardie ».

Culture et communication

Texte n° 21 Décision du 15 mai 2015 modifiant la décision du 6 octobre 2014 portant délégation de signature (secrétariat général).

Texte n° 27 Décret du 19 mai 2015 portant nomination du président du conseil d'administration de la société par actions simplifiée Palais de Tokyo (M. Jacques-Antoine Granjon).

Texte n° 28 Décret du 19 mai 2015 portant nomination d'une inspectrice générale des affaires culturelles (M^{me} Marie-Liesse Baudrez).

Texte n° 29 Décret du 19 mai 2015 portant nomination d'une inspectrice générale des affaires culturelles (M^{me} Isabelle Maréchal).

Texte n° 30 Arrêté du 4 mai 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure de création industrielle.

JO n° 117 du 22 mai 2015**Finances et comptes publics**

Texte n° 12 Arrêté du 13 mai 2015 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines).

Texte n° 13 Arrêté du 13 mai 2015 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Intérieur

Texte n° 18 Décret du 20 mai 2015 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique (Prix du jeune écrivain).

Texte n° 43 Décret du 20 mai 2015 portant cessation de fonctions de la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Alpes-Maritimes (M^{me} Sylvie Cendre).

Texte n° 45 Décret du 21 mai 2015 portant nomination du préfet de la Creuse (M. Philippe Chopin).

Texte n° 46 Décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (M^{me} Anne Laubies).

Culture et communication

Texte n° 52 Décret du 21 mai 2015 portant nomination du délégué général à la langue française et aux langues de France au ministère de la Culture et de la Communication (M. Loïc Depecker).

Texte n° 53 Décret du 21 mai 2015 portant nomination du directeur général des médias et des industries culturelles au ministère de la Culture et de la Communication (M. Martin Ajdari).

Texte n° 54 Décret du 21 mai 2015 portant nomination du président de l'Institut national de l'audiovisuel (M. Laurent Vallet).

Texte n° 55 Arrêté du 19 mai 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du musée national Picasso-Paris (M. Alfred Pacquement).

JO n° 118 du 23 mai 2015**Décentralisation et fonction publique**

Texte n° 15 Décret n° 2015-567 du 20 mai 2015 relatif aux modalités du suivi médical postprofessionnel des agents de l'État exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 51 Décision n° 2015-190 du 6 mai 2015 portant renouvellement de membres du comité territorial de l'audiovisuel de Lille (M. Roger Lemaire).

Texte n° 52 Décision n° 2015-191 du 6 mai 2015 portant renouvellement d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Poitiers (M. Francis Deguilly).

Texte n° 53 Décision n° 2015-192 du 6 mai 2015 portant renouvellement d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Toulouse (M^{me} Nathalie Deumier).

JO n° 119 du 24 mai 2015

Culture et communication

Texte n° 22 Décision du 20 mai 2015 modifiant la décision du 29 octobre 2012 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).

Texte n° 38 Décret du 22 mai 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public de la Cité de la musique (M. Philippe Lonné).

Avis divers

Texte n° 61 Vocabulaire de l'éducation et de l'enseignement supérieur (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 120 du 27 mai 2015

Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Texte n° 23 Arrêté du 6 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

Culture et communication

Texte n° 32 Arrêté du 15 avril 2015 fixant les modalités d'accréditation des écoles d'architecture.

Texte n° 33 Arrêté du 23 avril 2015 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de la ville d'Autun.

Texte n° 34 Arrêté du 23 avril 2015 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service départemental d'archéologie des Alpes-de-Haute-Provence.

Texte n° 35 Arrêté du 23 avril 2015 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la mission archéologique de la ville de Nantes.

Texte n° 36 Arrêté du 23 avril 2015 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire.

Texte n° 64 Arrêté du 16 avril 2015 modifiant l'arrêté du 11 juillet 2014 portant nomination des membres de la commission paritaire prévue à l'article L. 132-44 du Code de la propriété intellectuelle (M. Alexandre Heully et M^{me} Gabrielle Boeri-Charles).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 86 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Bordeaux).

Texte n° 87 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Bordeaux).

Avis divers

Texte n° 123 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative) (dont : *Rapport annuel 2014 de la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits : 12^e rapport annuel ; Rapport public 2015 du Conseil d'État Volume 1 - Activité juridictionnelle et consultative des juridictions administratives ; La Documentation photographique n° 8105 : La Gaule, une redécouverte, Jean-Louis Brunaux*).

JO n° 121 du 28 mai 2015

Justice

Texte n° 6 Arrêté du 15 mai 2015 fixant la liste des diplômes admis en dispense des diplômes nationaux de licence en droit et en histoire de l'art, ou en arts appliqués, ou en archéologie ou en arts plastiques requis pour diriger des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques.

Finances et comptes publics

Texte n° 11 Arrêté du 21 mai 2015 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 46 Arrêté du 22 mai 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) (M. Sébastien Raspiller).

Agriculture, agroalimentaire et forêt

Texte n° 25 Arrêté du 18 mai 2015 portant autorisation d'ouverture de la formation conduisant au diplôme d'État de paysagiste.

Haut Conseil des finances publiques

Texte n° 58 Avis n° HCFP-2015-02 du 22 mai 2015 relatif au solde structurel des administrations publiques présenté dans le projet de loi de règlement de 2014.

JO n° 122 du 29 mai 2015

Finances et comptes publics

Texte n° 29 Décret n° 2015-572 du 27 mai 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des Finances et des Comptes publics (comité de coordination stratégique en matière de retraites de l'État, comité d'orientation stratégique du système d'information financière de l'État).

Texte n° 31 Arrêté du 22 mai 2015 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État ouvert au titre de l'année 2015.

Intérieur

Texte n° 43 Décret n° 2015-576 du 27 mai 2015 portant statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC).

Texte n° 88 Décret du 27 mai 2015 portant nomination du sous-préfet de Vitry-le-François (M. Christophe Pizzi).

Texte n° 89 Décret du 27 mai 2015 portant cessation de fonctions de la sous-préfète de Prades (M^{me} Mireille Bossy).

Décentralisation et fonction publique

Texte n° 48 Décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade.

Texte n° 49 Arrêté du 22 mai 2015 fixant au titre de l'année 2014 les modalités et le calendrier d'affectation des lauréats des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration organisés (formation du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016).

Culture et communication

Texte n° 91 Arrêté du 27 mai 2015 portant nomination (administration centrale) (M. Philippe Belin, sous-directeur de l'emploi et de la formation à la direction générale de la création artistique).

JO n° 123 du 30 mai 2015**Premier ministre**

Texte n° 2 Arrêté du 22 mai 2015 relatif à l'approbation des cahiers des charges des appels à projets « Échanges de données interministérielles - Programme Dites-le-nous une fois », « Futurs publics : innover pour moderniser l'action publique » et « Industrialisation de la mise à disposition de données ouvertes ».

JO n° 124 du 31 mai 2015**Finances et comptes publics**

Texte n° 10 Arrêté du 28 mai 2015 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines).

Texte n° 11 Arrêté du 28 mai 2015 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Culture et communication

Texte n° 21 Arrêté du 17 avril 2015 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition

Mésopotamie, carrefour des cultures. Grandes heures des manuscrits irakiens (XIII^e-XX^e siècle), aux Archives nationales, hôtel de Soubise, Paris).

Texte n° 33 Arrêté du 19 mai 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Académie de France à Rome (M. Franco Bassanini, M^{me} Catherine Démier, MM. Malik Mezzadri, Yan Pei-Ming et M^{me} Benedetta Tagliabue).

Texte n° 34 Arrêté du 20 mai 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (M^{me} Édith Caillard).

Texte n° 35 Arrêté du 22 mai 2015 portant nomination (directeur régional des affaires culturelles : M. Pierre Lungheretti, DRAC Poitou-Charentes).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 41 Décision n° 2015-212 du 27 mai 2015 modifiant la décision n° 2012-798 du 16 octobre 2012 modifiant des fréquences pour la diffusion par voie hertzienne terrestre de services de télévision sur le réseau R 1.

Texte n° 42 Décision n° 2015-213 du 27 mai 2015 modifiant la décision n° 2012-801 du 16 octobre 2012 modifiant des fréquences pour la diffusion par voie hertzienne terrestre de services de télévision sur le réseau R 2.

Texte n° 43 Décision n° 2015-214 du 27 mai 2015 modifiant la décision n° 2012-804 du 16 octobre 2012 modifiant des fréquences pour la diffusion par voie hertzienne terrestre de services de télévision sur le réseau R 3.

Texte n° 44 Décision n° 2015-215 du 27 mai 2015 modifiant la décision n° 2012-807 du 16 octobre 2012 modifiant des fréquences pour la diffusion par voie hertzienne terrestre de services de télévision sur le réseau R 4.

Texte n° 45 Décision n° 2015-216 du 27 mai 2015 modifiant la décision n° 2012-713 du 2 octobre 2012 et la décision n° 2012-810 du 16 octobre 2012 attribuant des fréquences pour la diffusion par voie hertzienne terrestre de services de télévision sur le réseau R 5.

Texte n° 46 Décision n° 2015-217 du 27 mai 2015 modifiant la décision n° 2012-813 du 16 octobre 2012 modifiant des fréquences pour la diffusion par voie hertzienne terrestre de services de télévision sur le réseau R 6.

Réponses aux questions écrites

ASSEMBLÉE NATIONALE

JO AN du 12 mai 2015

- M. Guillaume Larrivé sur le bilan de l'action gouvernementale mise en œuvre pour appliquer l'engagement n° 45 qui prévoyait de remplacer la loi Hadopi par une grande loi signant l'acte 2 de l'exception culturelle française, conciliant la défense des droits des créateurs et un accès aux œuvres par Internet facilité et sécurisé.
(Question n° 42163-12.11.2013).

- M. Lionel Tardy sur la transposition de la directive n° 2012/28/UE sur certaines utilisations autorisées des œuvres orphelines.
(Question n° 55146-06.05.2014).

- M. Lionel Tardy sur les exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation », notamment sur le nombre de procédures nouvellement soumises à ce principe, le nombre de celles pour lesquelles le silence de l'administration continue de valoir décision de rejet et le nombre de celles pour lesquelles ce principe est valable mais dans un délai qui n'est pas égal à deux mois.
(Question n° 69501-25.11.2014).

- M. Christophe Premat sur les mesures prévues pour encadrer le marché du livre numérique.
(Question n° 72184-30.12.2015).

- M. Christophe Premat sur le musée municipal Bernadotte de la ville de Pau.
(Question n° 72430-13.01.2015).

- MM. Paul Molac, Jacques Cresta, Régis Juanico et Joël Giraud sur la protection sociale des correspondants locaux de presse (CLP).

(Questions n°s 72442-13.01.2015 ; 72723-20.01.2015 ; 74193-17.02.2015 ; 76673-24.03.2015).

- MM. Damien Meslot, Jacques Cresta, Hervé Féron, François Sauvadet et Joël Giraud sur la couverture des prochaines campagnes électorales par les radios du groupe France-Bleu.

(Questions n°s 74001-17.02.2015 ; 74002-17.02.2015 ; 74494-24.02.2015 ; 74966-03.03.2015 ; 76349-24.03.2015).

- M. Christophe Sirugue, M^{me} Marie-Odile Bouillé et M. Christian Hutin sur les difficultés rencontrées par les scènes de musiques actuelles.

(Questions n°s 75312-10.03.2015 ; 76872-31.03.2015 ; 77336-07.04.2015).

JO AN du 19 mai 2015

- M. Christophe Premat sur la retraite des écrivains.
(Question n° 72950-27.01.2015).

SÉNAT

JO S du 7 mai 2015

- M. Yannick Botrel sur la couverture des élections départementales par le réseau France Bleu.
(Question n° 14983-26.02.2015).

- M^{me} Catherine Morin-Desailly sur la situation des scènes de musiques actuelles.
(Question n° 15501-02.04.2015).

Divers

Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (lot 11AE), parue au *Bulletin officiel n° 203* (octobre 2011).

La liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (lot 11AE), parue au *Bulletin officiel n° 203* (octobre 2011) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Septembre 2011

12 septembre 2011 M. ARTHUR Camille ENSA Toulouse

Lire :

Septembre 2011

12 septembre 2011 M. ARTUR Camille ENSA Toulouse

Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (lot 11AG), parue au *Bulletin officiel n° 204* (novembre 2011).

La liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (lot 11AG), parue au *Bulletin officiel n° 204* (novembre 2011) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Juillet 2011

4 juillet 2011 M^{lle} TAKAHASHI Andrea ENSA-Grenoble

Lire :

Juillet 2011

4 juillet 2011 M^{me} TAKAHASHI ASANO Andrea Naomi ENSA-Grenoble

Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 15I).**Septembre 2007**

30 septembre 2007 M. NAUD Julien ENSA-Nantes

Janvier 2009

30 janvier 2009 M. VIOLI François ENSA-Nantes

Février 2012

10 février 2012 M^{me} PENEAU Marie ENSA-Nantes

Juillet 2012

10 juillet 2012 M^{me} FROUIN Flavie ENSA-Nantes

Septembre 2012

30 septembre 2012 M. GOURBESVILLE Louis ENSA-Nantes

30 septembre 2012 M. RAVENEAU Raphaël ENSA-Nantes

Février 2013

12 février 2013 M^{me} DUMONT Coralie ENSA-Nantes

Juillet 2013

3 juillet 2013 M^{me} LAGOUGE Emmanuelle ENSA-Marne-la-Vallée

12 juillet 2013 M^{me} AMIOT Mathilde ENSA-Nantes

12 juillet 2013 M. BESLIER Bertrand ENSA-Nantes

12 juillet 2013	M ^{me} MOREAU Alice	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. MALHÈRE Marcel	ENSA-Nantes
Février 2014		
18 février 2014	M ^{me} ABBALLE Florence	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. AUCLAIR-TILLY Florent	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. BARBISAN Nicola	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. BOURDAUD Thomas	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} Mme BOUVIER Margaux	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. BROCHARD Romain	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. COLINEAU Aurélien	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} CORDIER Enora	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} DESENFANT Constance	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. ECHARD Maximin	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} ETEVE Claudia	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} FORTUN Esther	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. GABORIT Olivier	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} GOURON Chloé	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} GRIFFON Sarah	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} GUILLOT Hélène	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. HUTEAU Pierrick	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} KALTENBACH Justine	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. LAPEYRE Edouard	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. LE BIHAN Gwendal	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} LE VOYER Mattie	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} LEONE Nicoletta	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} LEYCURAS Margaux	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} LOUVET Noémie	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} LACIRE Amélie	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} LECONTE Mélanie	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} LOZA HERRERA Monica Irina	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} MARTIN Noémie	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} MILOVANOVIC Julie	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} MOUREAU Caroline	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} OTTMANN Marion	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. PEDERENCINO Cyril	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} RATIVEL Adelaïde	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. RATTEZ Félix	ENSA-Nantes
18 février 2014	M ^{me} SAMPAIO GOMES Nayara	ENSA-Nantes
18 février 2014	M. TEMPEZ Léopold	ENSA-Nantes
Juillet 2014		
7 juillet 2014	M ^{me} BURDIN Laura	ENSA-Toulouse
11 juillet 2014	M ^{me} AUMOND Clémence	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} BARRE Marion	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} BIZETTE Laure	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} BOULIC Léa	ENSA-Nantes

11 juillet 2014	M. CARO Valentin	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. CHADEUF David	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. CHAUVAT Guillaume	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. COHEN Thomas	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2014	M. DAGNEAUX Clément	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} DANIEAU Emeline	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. DE ROUGE Alban	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} DELCROIX Diane	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} DUGA Fany	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} DELARUE Maud	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. EID Charles	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. EL HOUARI Hamza	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. FERRAND Grégory	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} FOULONNEAU Lucie	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} GABILLEAU Clémence	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. GEAIRAIN Benoît	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. HURTADO Carlos	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} LUC Samantha	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} LENAIN Esthel	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. LOUERAT Nathan	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} MORIN Caroline	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M ^{me} NOURY Clémence	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. ROUSSEAU Maxime	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. SEGUIN Xavier	ENSA-Nantes
11 juillet 2014	M. VAILLANT-ANDRE Raphaël	ENSA-Nantes
Septembre 2014		
1 ^{er} septembre 2014	M ^{me} MANCHON Marine	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M. CAPRA Alban	ENSA-Nantes
30 septembre 2014	M. CARDONA ARANGO Juan David	ENSA-Nantes
30 septembre 2014	M ^{me} CLAUSSE Salammbô	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M ^{me} COMMARET Fanny	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M. DELCOURT Charles	ENSA-Nantes
30 septembre 2014	M. EYMARD Jules	ENSA-Nantes
30 septembre 2014	M. GALLIER Thomas	ENSA-Nantes
30 septembre 2014	M. GUITARD Sylvain	ENSA-Nantes
30 septembre 2014	M ^{me} IMBERT Alice	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M ^{me} LAMARINS Julie	ENSA-Nantes
30 septembre 2014	M ^{me} LASSERRE Camille	ENSA-Nantes
30 septembre 2014	M. LEFEVRE Pierre	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2014	M ^{me} REZE Violaine	ENSA-Nantes
30 septembre 2014	M ^{me} RICHARD Morgane	ENSA-Nantes
30 septembre 2014	M ^{me} ROUSSEAU Lucie	ENSA-Nantes
Février 2015		
2 février 2015	M. DE MOT Benoît	ENSA-Paris-Val de Seine
3 février 2015	M ^{me} LAFAYE Manon	ENSA-Paris-Val de Seine

4 février 2015	M ^{me} FAVRE Camille	ENSA-Paris-Val de Seine
4 février 2015	M ^{me} OUAZZANI CHAHDI Neïla	ENSA-Paris-Val de Seine
5 février 2015	M ^{me} BAILEY Victoria	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M ^{me} BELLALOU Léa	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M. BOUGALEB Taryck	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M ^{me} COURTY Florence	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M ^{me} DEREMBLE Isabelle	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M ^{me} DESPLAT Coralie	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M. FERRÉ Simon	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M ^{me} GENDRON Noémie	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M ^{me} GIBERT Emeline	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M ^{me} JALOUALI Kouloud	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M ^{me} LECORNU Charlotte	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M. MATHEY Romain	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M. MORICE Martin	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M ^{me} VALLET Françoise	ENSA-Paris-Val de Seine
6 février 2015	M ^{me} VIALARD Anouk	ENSA-Paris-Val de Seine
17 février 2015	M. ALBERT Gildas	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} BALAY Rozenn	ENSA-Nantes
17 février 2015	M. BONY Florian	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} DURAND Estelle	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} ESTIOT-POURTEAU Juliette	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} EVSEN Nur-Elmas	ENSA-Paris-Val de Seine
17 février 2015	M. FANKAM TCHAMY Aurèle Maurice	ENSA-Nantes
17 février 2015	M. GALLAND Simon	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} GRIMBERT Marine	ENSA-Paris-Val de Seine
17 février 2015	M ^{me} GUILLEMIN-GROSSETETE Elise	ENSA-Paris-Val de Seine
17 février 2015	M. IZARD Xavier-Aurélien	ENSA-Paris-Val de Seine
17 février 2015	M. JAFFRES Goulven	ENSA-Nantes
17 février 2015	M. JENIN Cédric	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} KERZERHO Pauline	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} LAIDEBEUR Pauline	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} LAUNAY Marjorie	ENSA-Nantes
17 février 2015	M. MARCHESSOU Herbert	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} NOLLET Claire	ENSA-Nantes
17 février 2015	M. PERON Gwenn	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} QUÉVÉDO Jessica	ENSA-Paris-Val de Seine
17 février 2015	M ^{me} RACAUD Marie	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} STEWART Clara	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} THOMAZO Marion	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} YANKOVSKA Natalya	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} LE BARBU Agathe	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} LE BERRE Tess	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} LE BOURDONNEC Claire	ENSA-Nantes
17 février 2015	M ^{me} LE MERCIER Audrey	ENSA-Nantes

18 février 2015	M ^{me} AUDÉ Elodie	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} BARIOU Coralie	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} BOURGUIGNON Anna-Laura	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} BROUTEL Louise	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. COSTANTINI Charles-Henri	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. DEBARD Quentin	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. DECLERCQ Camille	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} DENARIÉ Florence	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. DUBOURQ Grégoire	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. DÉCHELETTE Philibert	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} FRANCOIS Estelle	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} GOMES Pauline	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} GRINBAUM Raphaëlle	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} GUIGON Mélanie	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. HICQUEL Morgan	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. HONG Kipyo	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. HÉBEL Federico	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} IDOMÉNÉE Hellwig	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} KERJEAN Marie	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} KOCH Pauline	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} LAGARDE Anne-Claire	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. LEE Wonil	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} LIM Mélody	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. LÉVÊQUE Louis	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} MAHMOUD Nadia	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} MALBRUNOT Anaïs	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} MENAD Imène	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. MOSCONA Eran	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} PENO CASTRO Marie	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. PIGEON Luc	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. RENAUDIN Clément	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. RICHARD Robin	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} SCHROEDER Océane	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. SINDICAS Thomas	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} STEIN Anna	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. TERRONES Thomas	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. THIBAUT Cyrille	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M. TIRARD Florent	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} TU Tingting	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} YANG Shenglin	ENSA-Paris-Val de Seine
27 février 2015	M ^{me} DE CARVALHO Mélanie	ENSA-Paris-Val de Seine
Mars 2015		
18 mars 2015	M ^{me} HARUTYUNYAN Yana	ENSA-Paris-Val de Seine
19 mars 2015	M. PELLERIN Thomas	ENSA-Paris-Val de Seine

Avril 2015

7 avril 2015	M ^{me} JOANIDES Maud	ENSA-Paris-La Villette
16 avril 2015	M. LARA TORRES Emmanuel	ENSA-Paris-Val de Seine
16 avril 2015	M ^{me} MERIGOUT Delphine	ENSA-Paris-Val de Seine
16 avril 2015	M ^{me} ROCHE Alize	ENSA-Paris-Val de Seine

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (FPC) (Lot 15J).**Septembre 2011**

30 septembre 2011	M. ALIX Emmanuel	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M ^{me} BARBI Solen	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. BILLION Sylvain	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. BROIS Jérôme	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. CAILLET Bruno	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. CHAVIGNAUD Fabien	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. GUERCHAIIS Stéphane	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. LE MARHADOUR Sébastien	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. PIARD Jérôme	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. POIRET Yves	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. PROUST Stéphane	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. REYNAL Christophe	ENSA-Nantes
30 septembre 2011	M. SEVENO Yannick	ENSA-Nantes

Février 2012

10 février 2012	M. FERRE Pierre Henri	ENSA-Nantes
10 février 2012	M. GIRARD Christophe	ENSA-Nantes
10 février 2012	M ^{me} SCULFORT Caroline	ENSA-Nantes

Juillet 2013

12 juillet 2013	M. BELLANGER Pablo	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M ^{me} BOUDAUD Mélanie	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. CHAPDELAINÉ David	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. DUQUESNE Patrick	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M ^{me} FRENOY Laurence	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M ^{me} HALBERT-CASTREC Nadine (ép. CASTREC)	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. LE TOUZE Pierre-Louis	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. LEROUX William	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M ^{me} LAMY-MALINVERNO Fabienne	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. LEPICIER Laurent	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. LONCLE Fabrice	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. LOVADINA Jérôme	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. LUTTENBACHER Martin	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M ^{me} MARCADET Adeline	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M ^{me} METAIS Christine	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. PIOCHE Régis	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M ^{me} SENEZ-TERNY Marianne (ép. TERNY)	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. SIMONNEAUX Maxime	ENSA-Nantes
12 juillet 2013	M. VILATTE Jean Marc	ENSA-Nantes

Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 15K).
Septembre 2007

7 septembre 2007 M^{me} PINEGINA Ekaterina ENSA-Toulouse

Janvier 2015

26 janvier 2015 M^{me} MAZEYRAT Marion ENSA-Clermont-Ferrand
 26 janvier 2015 M. PONS Martin ENSA-Clermont-Ferrand
 26 janvier 2015 M. RIVIÈRE Godefroy ENSA-Clermont-Ferrand
 26 janvier 2015 M. ROULLET Lionel ENSA-Clermont-Ferrand
 27 janvier 2015 M^{me} BOUDIGNON-TILLOY Alice ENSA-Clermont-Ferrand
 27 janvier 2015 M^{me} BRUNEL Méline ENSA-Clermont-Ferrand
 27 janvier 2015 M^{me} FAUCHER-GARROS Lucie ENSA-Clermont-Ferrand
 27 janvier 2015 M^{me} GUILLEMIN Sophie ENSA-Clermont-Ferrand
 27 janvier 2015 M^{me} PAPON Nadège ENSA-Clermont-Ferrand
 27 janvier 2015 M. RONDEAU Fabien ENSA-Clermont-Ferrand
 29 janvier 2015 M. BOURRE Guillaume ENSA-Clermont-Ferrand
 29 janvier 2015 M^{me} ESCOT Audrey ENSA-Clermont-Ferrand
 29 janvier 2015 M. PAVONI Colin ENSA-Clermont-Ferrand
 29 janvier 2015 M. PHILIPPE Quentin ENSA-Clermont-Ferrand
 29 janvier 2015 M. ROYER Alexandre ENSA-Clermont-Ferrand
 30 janvier 2015 M^{me} DUFOUR Aurélie ENSA-Clermont-Ferrand
 30 janvier 2015 M. RICARD Pierre-Louis ENSA-Clermont-Ferrand

Mars 2015

11 mars 2015 M^{me} LAVIALLE Marie ENSA-Clermont-Ferrand
 23 mars 2015 M^{me} MITHIEUX Véronique ENSA-Clermont-Ferrand

Avril 2015

21 avril 2015 M^{me} CANTALOUBE Caroline ENSA-Clermont-Ferrand
 21 avril 2015 M. PAPOT Pierre Henri ENSA-Clermont-Ferrand

Annexe de l'arrêté MCCC1509755A du 27 avril 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au JO du 14 mai 2015).

Ville de Dole

Service des musées de France :

Musée du Louvre, département des peintures

Inv. État	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
INV 21 ; MR 22	Albani Francesco, L'Albane (dit)	Latone et les paysans de Lycie	peinture à l'huile ; toile	H. : 75 ; L. : 69	1872	récolé-vu
Cornu 484	Anonyme (Florence, XVI ^e s.)	Tête de femme symbolisant le silence	peinture à l'huile ; bois	H. : 60 ; L. : 45	1863	récolé-vu
INV 9359 ; B 1982	Anonyme (France, XVII ^e s.)	Portrait en buste de Louis de France, duc de Bourgogne	peinture à l'huile ; toile	H. : 100 ; L. : 80	1872	récolé-vu
INV 3545 ; MR 1177	Coytel Charles-Antoine	L'Évanouissement d'Atalide	peinture à l'huile ; toile	H. : 220 ; L. : 175	1872	récolé-vu
INV 5437 ; LP 38	Jacquand Claude, Claudius-Jacquand (dit)	Mort d'Adelatte de Comminges	peinture à l'huile ; toile	H. : 90 ; L. : 114	1872	récolé-vu
INV 1873 ; MR 3501	Swanevelt Herman van	Paysage au soleil couchant	peinture à l'huile ; toile	H. : 55 ; L. : 67	1902	récolé-vu

Service des arts plastiques :

Fonds national d'art contemporain

Inv. État	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
FNAC FH 865-14	Achard Jean-Alexis	Chemin sous bois	peinture à l'huile ; bois	H. : 34,3 ; L. : 26,9	1866	récolé-vu
FNAC PFH-5929	Barre Jean-Auguste	Empereur Napoléon III ; 1853	marbre	H. : 60 ; L. : 35 ; P. : 27	1853	récolé-vu
FNAC PFH-5928	Barre Jean-Auguste	Empereur Napoléon I ^{er} ; 1853	marbre	H. : 60 ; L. : 35 ; P. : 26	1853	récolé-vu
FNAC FH 862-40	Bellange Eugène	La Garde à Magenta ; 1861	peinture à l'huile ; toile	H. : 200 ; L. : 301	1864	récolé-vu
FNAC PFH-5951	Besson Faustin	La Jeunesse de Lantara ; 1849	peinture à l'huile ; toile	H. : 145 ; L. : 235 (ovale)	1852	récolé-vu
FNAC 703	Bonnencontre de Ernest ; Courtois, (dit)	Le Lit de la cigale ; v. 1896	peinture à l'huile ; toile	H. : 116,5 ; L. : 85,5	1897	récolé-vu
FNAC PFH-5953	Bouvier Charles-Auguste	Ève prenant la pomme	peinture à l'huile ; toile	H. : 220 ; L. : 90	1874	récolé-vu
FNAC 816	Bussy Simon Albert ; Rembrandt (d'après)	Le Bon Samaritain	peinture à l'huile ; toile	H. : 115 ; L. : 135	1894	récolé-vu
FNAC 1719	Dagnac-Rivière Charles-Henri	Marché arabe	peinture à l'huile ; toile	H. : 27,5 ; L. : 35,2	1906	récolé-vu
FNAC FH 864-102	Dauzats Adrien	Intérieur d'église à Lisbonne ; v. 1864	peinture à l'huile ; toile	H. : 70 ; L. : 55	1865	récolé-vu
FNAC PFH-5954	Godde Jules ; Dou Gérard (d'après)	La Lecture de la Bible ; v. 1862	peinture à l'huile ; toile	H. : 51,5 ; L. : 40,5	1863	récolé-vu
FNAC PFH-533	Huguenin Jean-Pierre-Victor	Charles VI secouru par Odette de Champdivers	taille ; marbre	H. : 80 ; L. : 40 ; P. : 38	1848	récolé-vu
FNAC PFH-2400	Huguenin Jean-Pierre-Victor	Cuvier	taille ; marbre	H. : 68 ; L. : 58 ; P. : 39	1844	récolé-vu
FNAC FH 869-280	Machard Jules-Louis	Angélique attachée au rocher ; 1869	peinture à l'huile ; toile	H. : 310 ; L. : 145	1869	récolé-vu
FNAC 1632	Mollard Judith ; Mottet Victor-Louis (d'après)	Madame Mottet	peinture à l'huile ; toile	H. : 96 ; L. : 85	1903	récolé-vu
FNAC PFH-5956	Ouvrier Pierre-Justin ; Gérard François, baron (d'après)	Roi Charles X ; v. 1826	peinture à l'huile ; toile	Inc.	1827	récolé-vu
FNAC 70	Pointelin Auguste-Emmanuel	Sur un plateau du Jura, l'automne ; 1876	peinture à l'huile ; toile	H. : 180 ; L. : 236	1879	récolé-vu

Inv. État	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
FNAC PFH-5955	Poirot Pierre-Achille	Intérieur de l'ancienne église de Vaugirard ; v. 1850	peinture à l'huile ; toile	H. : 44 ; L. : 59,5	1856	récolé-vu
FNAC PFH-5957	Tabar François-Germain-Léopold	Un épisode de la guerre de Crimée ; 1858	peinture à l'huile ; toile	H. : 175 ; L. : 238	1859	récolé-vu
FNAC PFH-5958	Viardot Léon	Jeune fille présentant l'avoine à un cheval ; 1874	peinture à l'huile ; toile	H. : 100,5 ; L. : 81,5	1874	récolé-vu

Annexe de l'arrêté MCCC1509740A du 27 avril 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au JO du 14 mai 2015).

Commune de Marseille

Service des musées de France :

Collection Campana, antiques, envoi de 1863

Inv. État	Inv. dépositaire	Provenance, datation	Titre	Matière	Dimensions	Notes
1 (liste d'envoi)	2831	Étrurie, VI ^e s. av. J-C	Pithos	impasto	H. : 78 ; D. : 42	récolé-vu
2 (liste d'envoi)	2836	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	bucchero	H. : 27,5 ; D. : 17,3	récolé-vu
3 (liste d'envoi)	2834	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	bucchero	H. : 26,2	récolé-vu
4 (liste d'envoi)	2835	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	bucchero	H. : 26,3	récolé-vu
5 (liste d'envoi)	2841	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	bucchero	H. : 20,3	récolé-vu
6 (liste d'envoi)	2842	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	bucchero	H. : 19,8	récolé-vu
7 (liste d'envoi)	2837	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	bucchero	H. : 21	récolé-vu
8 (liste d'envoi)	2840	Étrurie, VI ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	bucchero	H. : 16	récolé-vu
9 (liste d'envoi)	2843	Étrurie, VI ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	bucchero	H. : 24,5	récolé-vu
10 (liste d'envoi)	2839	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	bucchero	H. : 16,2	récolé-vu
11 (liste d'envoi)	2832	Étrurie, VI ^e s. av. J-C	Amphore nocosthenienne	bucchero	H. : 27,9	récolé-vu
12 (liste d'envoi)	2833	Étrurie, VI ^e s. av. J-C	Amphore	bucchero	H. : 21,6	récolé-vu
14 (liste d'envoi)	2847	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Olpé	bucchero	H. : 16,3	récolé-vu
15 (liste d'envoi)	2860	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Olpé	bucchero	H. : 14	récolé-vu
16 (liste d'envoi)	2848	Étrurie, VI ^e s. av. J-C	Coupe en calice	bucchero	H. : 19 ; D. : 17,4	récolé-vu
17 (liste d'envoi)	2851	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Calice	bucchero	H. : 16,5 ; D. : 15,5	récolé-vu
18 (liste d'envoi)	2850	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Calice	terre grise	H. : 14,4	récolé-vu
19 (liste d'envoi)	2852	Étrurie, VII ^e s. av. J-C	Calice	bucchero	H. : 9,1 ; D. : 14	récolé-vu
20 (liste d'envoi)	2853	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Canthare	bucchero	H. : 15 ; D. : 15	récolé-vu
21 (liste d'envoi)	2854	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Canthare	bucchero	H. : 12 ; D. : 11,5	récolé-vu
22 (liste d'envoi)	2856	Étrurie, VI ^e s. av. J-C	Kyathos	bucchero	H. : 16,5 ; D. : 12	récolé-vu
23 (liste d'envoi)	2857	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Kyathos	bucchero	H. : 13 ; D. : 12	récolé-vu

Inv. État	Inv. dépositaire	Provenance, datation	Titre	Matière	Dimensions	Notes
24 (liste d'envoi)	2865	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Coupe à deux anses horizontales	bucchero	H. : 6 ; D. : 12,6	récolé-vu
25 (liste d'envoi)	2863	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Coupe à vasque profonde	bucchero	H. : 6 ; D. : 12	récolé-vu
26 (liste d'envoi)	2859	Étrurie, VI ^e s. J-C	Skyphos	bucchero	H. : 8	récolé-vu
27 (liste d'envoi)	2858	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Skyphos	bucchero	H. : 5 ; D. : 10	récolé-vu
28 (liste d'envoi)	2953	Étrurie, IV ^e - III ^e s. av. J-C	Énochoé à col droit	terre cuite	H. : 30,5	récolé-vu
29 (liste d'envoi)	2952	Étrurie, IV ^e s. av. J-C	Énochoé à col droit	terre cuite	H. : 27,5 ; D. : 12	récolé-vu
30 (liste d'envoi)	2940	Étrurie, Caere, Peintre de Torcop, IV ^e s. av. J-C	Énochoé à col droit	terre cuite	H. : 24, 5	récolé-vu
31 (liste d'envoi)	2941	Étrurie, IV ^e - III ^e s. av. J-C	Énochoé à col droit	terre cuite	H. : 20,5	récolé-vu
32 (liste d'envoi)	3686	Campanie, IV ^e s. av. J-C	Skyphos	terre cuite	H. : 16,5 ; D. : 16,2	récolé-vu
33 ou 34 (liste d'envoi)	2877	Étrurie, IV ^e - III ^e s. av. J-C	Plat	terre cuite	H. : 5,5 ; D. : 14,9	récolé-vu
34 ou 33 (liste d'envoi)	2876 ; CC 728	Étrurie, IV ^e - III ^e s. av. J-C	Plat	terre cuite	D. : 14,5	récolé-vu
35 (liste d'envoi)	3687	Étrurie, IV ^e s. av. J-C. ?	Olpé	terre cuite	H. : 30,3	récolé-vu
36 (liste d'envoi)	3688	Corinthe ou Campanie, Cumes ou Étrurie, VIII ^e - VII ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	terre cuite	H. : 21 ; D. : 12	récolé-vu
37 (liste d'envoi)	6391 ; IV-III		Skyphos	terre cuite	H. : 9 ; D. : 11,7	récolé-vu
38 (liste d'envoi)	2999	Italie, II ^e s. av. J-C	Pithos	terre cuite	H. : 10,3 ; D. : 6	récolé-vu
39, 40, 41, 42 ou 43 (liste d'envoi)	3092	Corinthe, VI ^e s. av. J-C	Alabastré	terre cuite	H. : 12,2 ; D. : 6,5	récolé-vu
40, 41, 42, 43 ou 39 (liste d'envoi)	3090	Étrurie ou Corinthe, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Alabastré	terre cuite	H. : 9	récolé-vu
41, 42, 43, 39 ou 40 (liste d'envoi)	7521	Corinthe, 600 av. J-C	Alabastré	terre cuite	H. : 21	récolé-vu
42 (liste d'envoi)	6252	Corinthe (?), Étrurie (?), VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Alabastré	terre cuite	H. : 7,5 ; D. : 4,5	récolé-vu
43 (liste d'envoi)	6255	Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Alabastré	terre cuite	H. : 9 ; D. : 5,5	récolé-vu
44 (liste d'envoi)	3093	Grèce de l'Est, VI ^e s. av. J-C	Alabastré	terre cuite	H. : 12,4	récolé-vu
46 ou 47 (liste d'envoi)	3084	Corinthe, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Aryballe globulaire	terre cuite	H. : 8,3	récolé-vu
47 ou 46 (liste d'envoi)	6251	Corinthe, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Aryballe globulaire	terre cuite	H. : 6,1	récolé-vu
48 (liste d'envoi)	6253	Corinthe (?), Étrurie (?), VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Aryballe globulaire	terre cuite	H. : 7,5 ; D. : 6	récolé-vu
49 (liste d'envoi)	6258	Corinthe (?), Étrurie (?), VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Aryballe globulaire	terre cuite	H. : 8 ; D. : 6	récolé-vu
50 (liste d'envoi)	3685	Corinthe ou Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Aryballe piriforme	terre cuite	H. : 10,5 ; D. : 5	récolé-vu
51 (liste d'envoi)	6256	Corinthe ou Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Aryballe piriforme	terre cuite	H. : 9 ; D. : 4,5	récolé-vu
52 (liste d'envoi)	6254	Corinthe ou Étrurie, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Aryballe	terre cuite	H. : 10,1 ; D. : 5	récolé-vu
53 (liste d'envoi)	6260	Étrurie ?, VII ^e - VI ^e s. av. J-C	Aryballe piriforme	terre cuite	H. : 9 ; D. : 5	récolé-vu
54 (liste d'envoi)	3096	Attique, v. 510 av. J-C	Amphore à col droit	terre cuite	H. : 40,2	récolé-vu
55 (liste d'envoi)	3097	Attique, VI ^e s. av. J-C	Amphore à tableaux	terre cuite	H. : 38	récolé-vu
56 (liste d'envoi)	3088	Attique, Peintre de Castellani, VI ^e s. av. J-C	Amphore	terre cuite	H. : 35	récolé-vu

Inv. État	Inv. dépositaire	Provenance, datation	Titre	Matériau	Dimensions	Notes
57 (liste d'envoi)	3099	Attique, v. 525-475 av. J-C	Olpé à anse en ruban	terre cuite	H. : 21,2	récolé-vu
58 (liste d'envoi)	3103	Attique, v ^e - v ^e s. av. J-C	Lécythé à embouchure en corolle	terre cuite	H. : 17,2	récolé-vu
59 (liste d'envoi)	3679	Grande Grèce, v ^e s. av. J-C	Coupe	terre cuite	H. : 7,3 ; D. : 12,3	récolé-vu
60 (liste d'envoi)	3130 ; 36	Attique, Hermonax, v ^e s. av. J-C	Péliké	terre cuite	H. : 22 ; D. : 27	récolé-vu
61 (liste d'envoi)	2965	Campanie, The Errera painter, iv ^e s. av. J-C	Skyphos à deux anses horizontales	terre cuite	H. : 15,6 ; D. : 15,5	récolé-vu
62 (liste d'envoi)	3139	Campanie, iv ^e s. av. J-C	Skyphos à deux anses	terre cuite	H. : 7	récolé-vu
63 (liste d'envoi)	3133	Attique, The Carlsruhe painter, v ^e s. av. J-C	Coupe à deux anses horizontales	terre cuite	H. : 9,8 ; D. : 24,2	récolé-vu
64 (liste d'envoi)	3113	Attique (?), v ^e s. av. J-C	Cratère	terre cuite	H. : 30,2 ; D. : 30	récolé-vu
65, 67 ou 68 (liste d'envoi)	7553	Étrurie, iv ^e s. av. J-C	Énochoé	terre cuite	H. : 21,5 ; D. : 15	récolé-vu
66 (liste d'envoi)	2951	Étrurie, iv ^e s. av. J-C	Énochoé	terre cuite	H. : 21,5	récolé-vu
67, 68 ou 65 (liste d'envoi)	2838	Italie méridionale (?), v ^e - v ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	terre cuite	H. : 20,8	récolé-vu
68, 65 ou 67 (liste d'envoi)	2984	Attique, v ^e s. av. J-C	Énochoé à embouchure trilobée	terre cuite	H. : 15	récolé-vu
69 (liste d'envoi)	3689	Étrurie, iii ^e s. av. J-C	Énochoé	terre cuite	H. : 19,2	récolé-vu
70 (liste d'envoi)	3680	Étrurie, v. 300 av. J-C	Olpé	terre cuite	H. : 14,2 ; D. : 11	récolé-vu
71 (liste d'envoi)	3683	Étrurie, iii ^e - ii ^e s. av. J-C	Épichysis	terre cuite	H. : 17,1 ; D. : 10,5	récolé-vu
72 ou 73 (liste d'envoi)	3684	Étrurie, iii ^e s. av. J-C	Bouteille à embouchure ronde	terre cuite	H. : 12,5	récolé-vu
73 ou 72 (liste d'envoi)	7558	Italie méridionale, iv ^e - iii ^e s. av. J-C	Lécythé	terre cuite	H. : 10	récolé-vu
74 (liste d'envoi)	3681	Grèce (?), Ionie (?), 575-525 av. J-C	Amphorisque	terre cuite	H. : 9,7 ; D. : 6,3	récolé-vu
75 (liste d'envoi)	3682	Grèce (?), Ionie (?), v. 575-525 av. J.-C.	Amphorisque	terre cuite	H. : 8 ; D. : 6	récolé-vu
76 (liste d'envoi)	2881	Attique (?), Italie méridionale (?), iv ^e s. av. J-C	Guttus	terre cuite	D. : 9,5	récolé-vu
77 (liste d'envoi)	2880	iii ^e s. av. J-C	Askos	terre cuite	H. : 8,3	récolé-vu
78, 79, 81, 82 ou 83 (liste d'envoi)	2893	Italie centrale ou méridionale, ii ^e s. av. J-C	Coupe à vasque profonde	terre cuite	H. : 6,5 ; D. : 21,2	récolé-vu
79, 81, 82, 83 ou 78 (liste d'envoi)	2887	Étrurie, ii ^e s. av. J-C	Coupe à deux anses	terre cuite	H. : 4,5 ; D. : 14,7	récolé-vu
80 (liste d'envoi)	2891	Italie centrale (?), i ^e s. av. J-C	Coupe à fond plat	terre cuite	D. : 26,5	récolé-vu
81, 78, 79, 82 ou 83 (liste d'envoi)	2897	Italie centrale ou méridionale, iii ^e - ii ^e s. av. J.-C.	Assiette/Plat	terre cuite	D. : 22,5	récolé-vu
82, 83, 78, 79 ou 81 (liste d'envoi)	2894	Italie méridionale ou centrale, iii ^e - ii ^e s. av. J-C	Assiette/Plat	terre cuite	H. : 3,5 ; D. : 18,6	récolé-vu
83, 78, 79, 81, 82 (liste d'envoi)	2896	Italie centrale ou méridionale, ii ^e s. av. J-C	Assiette	terre cuite	D. : 14,2	Récolé-vu
84 ou 85 (liste d'envoi)	3400	Italie (?), Époque hellénistique	Lampe	terre cuite	H. : 4 ; L. : 11,5	récolé-vu
85 ou 84 (liste d'envoi)	3299	Italie (?), Époque impériale	Lampe	terre cuite	H. : 4 ; L. : 11,6	récolé-vu
86 (liste d'envoi)	2638	Étrurie, Chiusi, ii ^e s. av. J-C	Urne cinéraire	terre cuite	cuve : H. : 26,5 ; L. : 45 ; P. : 22 couvercle : H. : 34 ; L. : 48 ; P. : 25,5	récolé-vu
87 (liste d'envoi)	2639	Étrurie, Chiusi, ii ^e s. av. J-C	Urne cinéraire	terre cuite	cuve : H. : 21 ; L. : 34,5 ; P. : 18 couvercle : H. : 13,5 ; L. : 38 ; P. : 19,5	récolé-vu

Inv. État	Inv. dépositaire	Provenance, datation	Titre	Matière	Dimensions	Notes
89 (liste d'envoi)	2648	Étrurie, I ^{er} s. av. J.-C. - I ^{er} s. ap. J.-C.	Relief ; « Plaque Campana »	terre cuite	H. : 33 ; L. : 42,5	récolé-vu
90 (liste d'envoi)	2657	Italie centrale, III ^e s. av. J.-C.	Ex-voto ; grande tête de femme	terre cuite	H. : 27 ; L. : 18 ; P. : 11	récolé-vu
91 (liste d'envoi)	2662	Étrurie, III ^e - II ^e s. av. J.-C.	Ex-voto ; tête de déesse	terre cuite	H. : 12,5 ; L. : 8 ; P. : 7	récolé-vu
92 (liste d'envoi)	2663	Étrurie, III ^e - II ^e s. av. J.-C.	Ex-voto ; Tête de déesse	terre cuite	H. : 11 ; L. : 8 ; P. : 6	récolé-vu
93 (liste d'envoi)	2689	Tarente (?), III ^e s. av. J.-C.	Figurine	terre cuite	H. : 16,3	récolé-vu
94 (liste d'envoi)	2703	Italie méridionale, III ^e s. av. J.-C.	Figurine ; femme drapée	terre cuite	H. : 23,6	récolé-vu
95 (liste d'envoi)	2704	Italie méridionale, V ^e s. av. J.-C.	Figurine ; femme debout	terre cuite	H. : 22,5	récolé-vu
96 (liste d'envoi)	2664	Italie centrale, I ^{er} s. av. J.-C. - I ^{er} s. ap. J.-C.	Gargouille	terre cuite	H. : 12,5 ; L. : 7,5 ; P. : 10	récolé-vu
97 (liste d'envoi)	1623	Italie, Renaissance	Lion couché	marbre	H. : 57,5 ; L. : 91,5 ; l. : 43,8	récolé-vu
98 (liste d'envoi)	1716	Époque romaine et impériale	Buste de Bacchus barbu	marbre	H. : 72 ; L. : 43 ; P. : 31	récolé-vu
	1709 ; 335	Époque romaine impériale (tête) et moderne (buste et piédouche)	Buste d'Aelius César	marbre	H. : 55 ; L. : 40 ; P. : 20	récolé-vu
	1710	Italie, I ^{er} s. av. J.-C.	Orateur vêtu de la toge	marbre	H. : 180	récolé-vu

Musée du Louvre, département des antiquités égyptiennes

Inv. État	Inv. dépositaire	Provenance	Titre	Matière	Dimensions	Dépôt	Notes
E 2499 ; N 4031	697 ; 92	Égypte ; Basse Époque	Tête d'Ybis	métal cuivreux	H. : 5 ; L. : 1,3	1873	récolé-vu
E 3992	1203 ; 138	Égypte ; Basse Époque	Scarabée de coeur	pietre ; diorite	H. : 2,4 ; L. : 5,3	1873	récolé-vu
E 4105	578 ; 50	Serapeum ? ; Époque saïte ?	Statuette de la déesse Maut	métal cuivreux	H. : 12 ; L. : 2,2	1873	récolé-vu
E 4130	927 ; 77	Égypte ; Basse Époque	Figurine du dieu Ra	faïence	H. : 3,7 ; L. : 0,8	1873	récolé-vu
E 4131	926 ; 75	Égypte ; Basse Époque	Figurine du dieu Ra	faïence	H. : 3,5 ; L. : 0,9	1873	récolé-vu
E 4233	725 ; 83	Égypte ; Basse Époque	Statuette de la déesse Sokhet debout	métal cuivreux	H. : 8 ; L. : 1,7	1873	récolé-vu
E 4248	729 ; 16	Égypte ; Basse Époque	Statuette de la déesse Bast ou Beset debout	métal cuivreux	H. : 10,5 ; L. : 2,5	1873	récolé-vu
E 4294	872 ; 98	Égypte ; Basse Époque	Triade d'Isis, Nephthys, Horus	faïence	H. : 4,2 ; L. : 2,5	1873	récolé-vu
E 4390	869 ; 54	Égypte ; Basse Époque	Figurine de Nephthys debout	faïence	H. : 3,5 ; L. : 0,8	1873	récolé-vu
E 4418	644 ; 28	Égypte ; Basse Époque	Statuette de la déesse Hathor	métal cuivreux	H. : 18 ; L. : 3,2	1873	récolé-vu
E 4437	890 ; 46	Égypte ; Basse Époque	Figurine de la déesse Ma	pietre ? calcaire ?	H. : 2 ; L. : 0,7	1873	récolé-vu
E 4457	939 ; 93	Égypte ; Basse Époque	Figurine de Thot	faïence	H. : 5,2 ; L. : 1,4	1873	récolé-vu
E 4564	934 ; 9	Égypte ; Basse Époque	Amulette	faïence	H. : 2,2 ; L. : 0,6	1873	récolé-vu
E 4565	933 ; 8	Égypte ; Basse Époque	Amulette	faïence	H. : 1,8 ; L. : 0,5	1873	récolé-vu
E 4652	917 ; 141	Égypte ; Basse Époque	Épervier	pietre	H. : 4 ; L. : 1,2	1873	récolé-vu
E 4654	924 ; 123	Égypte ; Basse Époque	Épervier	faïence	H. : 2,4 ; L. : 0,9	1873	récolé-vu
E 4681	757 ; 23	Égypte	Dieu Bès	bois	H. : 28,5 ; L. : 6,2	1873	récolé-vu

Inv. État	Inv. dépositaire	Provenance	Titre	Matière	Dimensions	Dépôt	Notes
E 4708	925 ; 121	Égypte ; Basse Époque	Couple d'éperviers coiffés du disque	faïence	H. : 2,5 ; L. : 2,1	1873	récolé-vu
E 4738	1200-1 ; 149	Égypte ; Basse Époque	Amulettes en forme de tat	faïence	H. : 2,5 ; L. : 1	1873	récolé-vu
E 4739	1200-2 ; 149	Égypte ; Basse Époque	Amulettes en forme de tat	faïence	H. : 2,7 ; L. : 0,8	1873	récolé-vu
E 4741	1200-4 ; 149	Égypte ; Basse Époque	Amulettes en forme de tat	faïence	H. : 2,4 ; L. : 0,9	1873	récolé-vu
E 4743	1200-6 ; 149	Égypte ; Basse Époque	Amulettes en forme de tat	faïence	H. : 2,4	1873	récolé-vu
E 4745	1199-1 ; 149	Égypte ; Basse Époque	Amulettes en forme de tat	faïence	H. : 2,5 ; L. : 0,9	1873	récolé-vu
E 4748	1199-4 ; 149	Égypte ; Basse Époque	Amulettes en forme de tat	faïence	H. : 4,5 ; L. : 1,4	1873	récolé-vu
E 4750	1199-6 ; 149	Égypte ; Basse Époque	Amulettes en forme de tat	faïence	H. : 3,1 ; L. : 1,2	1873	récolé-vu
E 4751	1199-7 ; 149	Égypte ; Basse Époque	Amulettes en forme de tat	faïence	H. : 2,91 ; L. : 1	1873	récolé-vu
E 5077	1090/21 ; 146	Égypte	Amulette en forme de colonette	jaspe ? jade ?	H. : 2,1	1873	récolé-vu
E 5141	1090/20 ; 147	Égypte	Amulette en forme de cœur	Pierre	H. : 1,5 ; L. : 1	1873	récolé-vu
E 5148	1090/12 ; 169	Égypte	Amulette	granit rose	H. : 12,5 ; L. : 1,5	1873	récolé-vu
E 5348	219 ; 195	Égypte ; Ancien Empire	Statue	bois	H. : 31 ; L. : 5,5	1873	récolé-vu
E 5382	278 ; 135	Égypte ; Basse Époque	Statuette votive sans socle	bois	H. : 52 ; L. : 13	1873	récolé-vu
E 5426	274 ; 134	Égypte	Statuette votive d'homme	bois	H. : 51 ; L. : 11,5	1873	récolé-vu
E 5431	491-2 ; 193	Égypte ; Nouvel Empire (?)	Peigne	bois	H. : 2,9 ; L. : 3,6	1873	récolé-vu
E 5432	191	Égypte	Peigne	bois	H. : 8,5	1873	récolé-vu
E 5439	483 ; 179	Égypte	Claquoir	bois	H. : 21	1873	récolé-vu
E 5443	1371/3 ; 170	Égypte ; Basse Époque	Sistre	faïence	H. : 3,9 ; L. : 2,9	1873	récolé-vu
E 5445	569 ; 199	Égypte	Disque ou coupelle	métal cuivreux	D. : 9 ; Ep. : 0,4	1873	récolé-vu
E 5480	332 ; 230	Égypte	Coupe	albâtre	H. : 2,6 ; D. : 9	1873	récolé-vu
E 5493	491-1 ; 192	Égypte ; Nouvel Empire	Peigne	bois	H. : 4,7 ; L. : 7,5	1873	récolé-vu
E 5514	438 ; 163	Égypte ; Basse Époque	Stèle	calcaire	H. : 13,5 ; L. : 7,5	1873	récolé-vu
E 5554	58	Égypte	Représentation d'Osiris	terre crue ; bitume ; lin ; graines à l'intérieur (orges ?)	H. : 33,5 ; L. : 12	1873	récolé-vu
E 5561	565 B ; 161	Égypte	Garniture de momie	étoffe agglomérée et stuuquée	H. : 28 ; L. : 18,5	1873	récolé-vu
E 5572	406 ; 156	Serapeum ; Basse Époque	Oushebtî	faïence	H. : 10 ; L. : 3	1873	récolé-vu
E 5619	409 ; 155	Égypte ; Époque Ptolémaïque	Oushebtî	faïence	H. : 8,5 ; L. : 2,7	1873	récolé-vu
E 5627	444 ; 117	Égypte ; Troisième période intermédiaire ?	Épervier	bois	H. : 17 ; L. : 6	1873	récolé-vu
E 5645	420 ; 136	Égypte ; Basse Époque	Statuette votive	bois	H. : 24 ; L. : 6,5	1873	récolé-vu
E 5663	904 ; 32	Égypte ; Basse Époque	Amulette	faïence	H. : 8 ; L. : 2,2	1873	récolé-vu
E 5679	423	Égypte ; Nouvel Empire (?)	Sarcophage	bois	H. : 22 ; L. : 7,7	1873	récolé-vu
E 5698	286 ; 462 ; 133	Thèbes ? ; XXXI ^e dynastie ?	Statuette votive de femme avec socle	bois	H. : 94 ; L. : 19	1873	récolé-vu
E 5702	698 ; 114	Égypte ; Basse Époque	Patte d'Ibis	métal cuivreux	L. : 15,5	1873	récolé-vu

Inv. État	Inv. dépositaire	Provenance	Titre	Matériau	Dimensions	Dépôt	Notes
E 5707	1233 ; 19 ; 560 ou 360	Égypte ; Basse Époque	Statuette du dieu Bes guerrier	terre cuite	H. : 12,5 ; L. : 7,9	1873	récolé-vu
E 5708	1202 ; 143	Égypte ; Basse Époque	Scarabée de coeur	pietre	H. : 3,4 ; L. : 2,4	1873	récolé-vu
E 5709	781 ; 120	Égypte ; Basse Époque	Lézard sur son socle	métal cuivreux	H. : 2,4 ; L. : 6,5	1873	récolé-vu
E 5712	979 ; 70	Égypte ; Basse Époque	Figurine de Ptah embryon	faïence	H. : 5,2 ; L. : 1,9	1873	récolé-vu
E 5713	738 ; 125	Égypte ; Basse Époque	Moitié d'un chat	bois	H. : 5 ; L. : 1,2	1873	récolé-vu
E 5717	699 ; 113	Égypte ; Basse Époque	Patte d'Ibis	métal cuivreux	H. : 4 ; L. : 4	1873	récolé-vu
E 5717	699 ; 126	Égypte ; Basse Époque	Deux pattes d'Ibis	métal cuivreux	H. : 4,5 ; L. : 1,8 ; P. : 4,5	1873	récolé-vu
E 5738	971 ; 56	Égypte ; Basse Époque	Figurine de Nofretum debout	faïence	H. : 8,7 ; L. : 1,5	1873	récolé-vu
E 5740 A ou B	744 ; 127	Égypte	Tête de chat	métal cuivreux	H. : 7 ; L. : 4,5	1873	récolé-vu
E 5740 A ou B	743 ; 128	Égypte	Tête de chat	métal cuivreux	H. : 13 ; L. : 9	1873	récolé-vu
E 5742	460 ; 150	Égypte ; Basse Époque	Statue (élément)	bois	H. : 16 ; L. : 8,5	1873	récolé-vu
E 5745	1043 ; 107	Égypte ; Basse Époque	Amulette	faïence	H. : 5,2 ; L. : 1,2 ; P. : 3,1	1873	récolé-vu
E 5747	626 ; 13	Égypte ; Basse Époque	Taureau Apis	métal cuivreux	H. : 7,5 ; L. : 9,5	1873	récolé-vu
E 5759	976 ; 68	Égypte ; Basse Époque	Figurine du dieu Pthah	faïence	H. : 4,5 ; L. : 1,6	1873	récolé-vu
E 5760	1015 ; 30	Égypte ; Basse Époque	Amulette	faïence	H. : 5 ; L. : 1,1	1873	récolé-vu
E 5768	611 ; 59	Égypte ; Basse Époque	Statuette votive d'Osiris	bois	H. : 13 ; L. : 3	1873	récolé-vu
E 5810	686 ; 130	Égypte ; Basse Époque	Chacal couché	bois	H. : 5,5 ; L. : 1,5 ; la. : 3,5	1873	récolé-vu
E 5819	445 ; 119	Égypte	Épervier sans pattes	bois	H. : 5 ; L. : 20	1873	récolé-vu
E 5820	726 ; 82	Égypte ; Basse Époque	Statuette de la déesse Sekhet	métal cuivreux	H. : 12 ; L. : 2,9	1873	récolé-vu
E 5846	579 ; 4	Serapeum ? ; Basse Époque	Statuette d'Amon générateur	métal cuivreux	H. : 13 ; L. : 3,3	1873	récolé-vu
E 5856	1088 ; 177	Égypte ; Basse Époque, XXVI ^e dynastie	Sistre	faïence	H. : 8 ; L. : 5,8	1873	récolé-vu
E 5871	774 ; 110	Égypte ; Basse Époque	Amulette	métal cuivreux	H. : 6 ; L. : 1,8	1873	récolé-vu
E 5889	624 ; 106	Égypte ; Basse Époque	Taureau Apis	métal cuivreux	H. : 3 ; L. : 3,5	1873	récolé-vu
E 5893	1067 ; 196	Égypte ; Basse Époque	Amulette	faïence	H. : 3,3 ; L. : 1,4 ; P. : 2,4	1873	récolé-vu
E 5905 (?)	681 ; 6	Égypte ; Basse Époque	Statuette du dieu Anubis debout	métal cuivreux	H. : 14,7 ; L. : 3,7	1873	récolé-vu
E 5908	918 ; 118	Égypte ; Basse Époque	Épervier coiffé du disque et de deux plumes	faïence	H. : 2,8 ; L. : 1	1873	récolé-vu
E 5933	919 ; 122	Égypte ; Basse Époque	Épervier	pietre	H. : 3 ; L. : 1,1	1873	récolé-vu
E 5935	978 ; 73	Égypte ; Basse Époque	Figurine du Ptah embryon	faïence	H. : 5 ; L. : 2,3	1873	récolé-vu
E 5954	685 ; 108	Égypte ; Basse Époque	Figurine	métal cuivreux	H. : 4,3 ; L. : 4,1	1873	récolé-vu
E 5979 BIS	472 ; 234	Égypte	Arc	bois	L. : 1,39 ; D. : 2,3	1873	récolé-vu
E 5988	758 ; 20	Égypte ; Basse Époque	Statuette du dieu Bes guerrier	métal cuivreux	H. : 6,4 ; L. : 2,8	1873	récolé-vu
E 5989	628 ; 43	Égypte ; Basse Époque	Amulette	métal cuivreux	H. : 9,5 ; L. : 1,5	1873	récolé-vu
E 5994	989 ; 21	Égypte ; Basse Époque	Amulette	faïence	H. : 5,2 ; L. : 2,2	1873	récolé-vu
E 5996	759 ; 18	Égypte ; Basse Époque	Statuette du dieu Bes guerrier	métal cuivreux	H. : 6,5 ; L. : 2,4	1873	récolé-vu

Inv. État	Inv. dépositaire	Provenance	Titre	Matière	Dimensions	Dépôt	Notes
E 6002	618 ; 62	Égypte ; Basse Époque	Amulette	métal cuivreux	H. : 3,7 ; L. : 3,2	1873	récolé-vu
E 6004	861 ; 39	Égypte ; Basse Époque	Amulette	pière	H. : 4,5 ; L. : 1,8	1873	récolé-vu
E 6006	1373/6 ; 171	Égypte ; Basse Époque	Statuette	faïence	H. : 2,7 ; L. : 3	1873	récolé-vu
E 6009	776 ; 109	Égypte ; Basse Époque	Amulette	métal cuivreux	H. : 3,8 ; L. : 1,5	1873	récolé-vu
E 6040	891 ; 45	Égypte ; Basse Époque	Amulette	pière	H. : 2,2 ; L. : 0,8	1873	récolé-vu
E 6047	870 ; 41	Égypte ; Basse Époque	Amulette	faïence	H. : 2,2 ; L. : 0,6	1873	récolé-vu
E 6059	1090/19 ; 148	Égypte	Amulette en forme de coeur	lapis-lazuli	H. : 1,6 ; L. : 1	1873	récolé-vu
E 6070	326 ; 231	Égypte	Cuvette	albâtre	H. : 8,5 ; D. : 20	1873	récolé-vu
E 6088	327 ; 229	Égypte ; VI ^e dynastie	Vase	albâtre	H. : 11,5 ; D. : 5,8	1873	récolé-vu
E 6090	355 ; 225	Égypte ; Basse Époque	Vase	albâtre	H. : 15 ; D. : 8,5	1873	récolé-vu
E 6102	317 ; 227	Égypte ; Ancien Empire	Vase	albâtre	H. : 9,5 ; D. : 8	1873	récolé-vu
N 2467	1382 ; 5623 ; 232 ; 850	Égypte ; Nouvel Empire (?)	Sandale (2 paires)	roseau tressé ; paille	L. : 29 ; la : 8,5	1873	récolé-vu
N 2474	1382 ; 5835 ; 233 ; 847	Égypte ; Nouvel Empire ?	Panier	vannerie	H. : 5,5 ; L. : 17 ; la : 6,5	1873	récolé-vu
N 2487	526 ; 219 ; 176	Égypte ; Nouvel Empire	Vase	terre cuite	H. : 27 ; D. : 6,4	1873	récolé-vu
N 2684 ; E 162	422 ; 159	Égypte ; Nouvel Empire, XX ^e dynastie	Oushebt	bois	H. : 22 ; L. : 5	1873	récolé-vu
N 2684 ; ED 115	418 ; 154 ; Q 79	Égypte ; XXI ^e dynastie	Oushebt	bois	H. : 13,5	1873	récolé-vu
N 3738	1030 ; 79 ; 2506	Égypte ; Basse Époque	Figurine du dieu Schou	faïence	H. : 3,5 ; L. : 2,2	1873	récolé-vu
N 4067	1066 ; 95 ; 3135	Égypte ; Basse Époque	Figurine de Kebsemuf	faïence	H. : 5,4 ; L. : 1,6	1873	récolé-vu
N 5827	573 ; 2	Égypte ; Basse Époque	Statuette du dieu Ammon debout	métal cuivreux	H. : 12,5 ; L. : 2,8	1873	récolé-vu

Envois du Consulat et de l'Empire

Inv. dépositaire	Auteur	Titre	Matière	Dimensions	Dépôt	Notes
INV 22	Anonyme (Italie, xvii ^e ou xviii ^e s.)	Une sibylle	peinture à l'huile ; toile	H. : 72 ; L. : 61	1802	récolé-vu
INV 4	Anonyme (Italie, xvi ^e ou xvii ^e s.)	La Charité romaine	peinture à l'huile ; toile	H. : 92 ; L. : 124	1802	récolé vu
INV 83	Brueghel Jan II, Brueghel le Jeune (dit)	Paysage	peinture à l'huile ; bois	H. : 46 ; L. : 75	1802	récolé-vu
INV 6	Carracci Annibale	La Noce de village	peinture à l'huile ; toile	H. : 145 ; L. : 255	1802	récolé-vu
INV 86	Champaigne Jean-Baptiste de	La Lapidation de saint Paul ; 1667	peinture à l'huile ; toile	H. : 415 ; L. : 337	1802	récolé-vu
INV 84	Champaigne Philippe de	L'Apothéose de la Madeleine	peinture à l'huile ; toile	H. : 285 ; L. : 380	1802	récolé-vu
INV 85	Champaigne Philippe de	L'Assomption de la Vierge	peinture à l'huile ; toile	D. : 193	1802	récolé-vu
INV 134	Coytel Antoine	Joseph se fait reconnaître à ses frères	peinture à l'huile ; toile	H. : 98 ; L. : 131	1802	récolé-vu
INV 87	Crayér Gaspard de	Hercule entre le vice et la vertu ; Hercule, Omphale et Pallas	peinture à l'huile ; toile	H. : 249 ; L. : 245	1802	récolé-vu
INV 32 ; D 802.1.19	Giacomo da Ponte, Le Bassan (dit)	Noé construisant l'arche	peinture à l'huile ; toile	H. : 99 ; L. : 123	1802	récolé-vu
INV 2	Guerchin Le (dit), Barbieri Giovanni Francesco	Hector disant adieu à Priam	peinture à l'huile ; toile	H. : 263 ; L. : 267	1802	Récolé-vu

Inv. dépositaire	Auteur	Titre	Matière	Dimensions	Dépôt	Notes
INV 253	Jeumeux Anna Ludovica ; Natoire Charles Joseph (d'après)	Le Christ sur la Croix	peinture à l'huile ; toile	H. : 192 ; L. : 137	1802	récolé-vu
INV 95	Jordaens Jacob	La Pêche miraculeuse dans le lac de Gènesareth	peinture à l'huile ; toile	H. : 120 ; L. : 188	1802	récolé-vu
INV 96	Lairesse Gérard de (d'après)	Énée à Carthage	peinture à l'huile ; toile	H. : 60 ; L. : 78	1802	récolé-vu
INV 225	Le Sueur Eustache	La Présentation au temple	peinture à l'huile ; toile	H. : 223 ; L. : 165	1802	récolé-vu
INV 226	Le Sueur Eustache (d'après)	Jésus chez Marthe et Marie	peinture à l'huile ; toile	H. : 225 ; L. : 121	1802	récolé-vu
INV 183	Loir Nicolas	Sainte-Marie égyptienne	peinture à l'huile ; toile	H. : 179 ; L. : 130	1802	récolé-vu
INV 98	Mol Pieter Van	L'Adoration des bergers	peinture à l'huile ; toile	H. : 368 ; L. : 272	1802	récolé-vu
INV 195	Nattier Jean-Marc	Portrait de madame de Châteauroux	peinture à l'huile ; toile	H. : 130 ; L. : 97	1802	récolé-vu
INV 105	Opstal Kaspar-Jasper van	Généalogie de la Maison d'Orange	peinture à l'huile ; toile	H. : 320 ; L. : 420	1802	récolé-vu
INV 201	Patel Pierre Antoine, Patel le Fils (dit)	Paysage d'aube ; 1705	peinture à l'huile ; toile	H. : 82 ; L. : 104	1802	récolé-vu
INV 200	Patel Pierre Antoine, Patel le Fils (dit)	Soleil couchant ; 1705	peinture à l'huile ; toile	H. : 82 ; L. : 104	1802	récolé-vu
INV 206	Pierre Jean-Baptiste-Marie	Le Martyre de Saint-Étienne	peinture à l'huile ; toile	H. : 244 ; L. : 173	1802	récolé-vu
INV 31	Pippi Giulio, Giulio Romano (dit)	Trois cavaliers, vêtus à la romaine	peinture à l'huile ; bois	H. : 87 ; L. : 97	1802	récolé-vu
INV 100	Quellinus Erasmus II	La Vie passe comme un souffle ; Pensée sur la mort	peinture à l'huile ; toile	H. : 95 ; L. : 120	1802	récolé-vu
INV 33	Reni Guido (d'après)	La Charité romaine	peinture à l'huile ; toile	H. : 130 ; L. : 77	1802	récolé-vu
INV 216	Restout Jean	Jésus-Christ donnant les clefs à Saint-Pierre	peinture à l'huile ; toile	H. : 260 ; L. : 178	1802	récolé-vu
INV 102	Rubens Petrus-Paulus	L'Adoration des bergers	peinture à l'huile ; bois	H. : 67 ; L. : 102	1802	récolé-vu
INV 101	Rubens Petrus-Paulus	La Resurrection du Christ	peinture à l'huile ; bois	H. : 67 ; L. : 102	1802	récolé-vu
INV 103	Rubens Petrus-Paulus (d'après)	La Chasse au sanglier	peinture à l'huile ; toile	H. : 250 ; L. : 320	1802	récolé-vu
INV 104	Rubens Petrus-Paulus (d'après)	La Flagellation	peinture à l'huile ; toile	H. : 234 ; L. : 168	1802	récolé-vu
INV 107	Schaleken Godfried (d'après)	Le Liseur ; Un philosophe lisant	peinture à l'huile ; bois	H. : 31 ; L. : 25	1802	récolé-vu
INV 108	Stomer Mathias	Le Roi David	peinture à l'huile ; toile	H. : 96 ; L. : 115	1802	récolé-vu
INV 229	Taraval Hugues	Job exposé aux reproches de sa femme	peinture à l'huile ; toile	H. : 96 ; L. : 127	1802	récolé-vu
INV 42 ; D 802 I 5	Vannucci Pietro, Perugin (dit)	La Famille de la Vierge	peinture à l'huile ; bois	H. : 203 ; L. : 178	1802	récolé-vu

Concessions de la Restauration

Inv. État	Inv. dépositaire	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
B 3951	INV 147	Dufau Fortuné	Gustave Wasa harangue les paysans de la Dalécarlie	peinture à l'huile ; toile	H. : 195 ; L. : 164	1817	récolé-vu
		Gérard François, baron (d'après) ; Lefevre Robert	Portrait de Louis XVIII	peinture à l'huile ; toile	H. : 277 ; L. : 193	1818	récolé-vu
MIR 5126 ; B 944	INV 191	Mongin Antoine Pierre	Bénédiction des troupeaux partant pour les Alpes	peinture à l'huile ; toile	H. : 119 ; L. : 150	1814	récolé-vu
	INV 208	Poussin Nicolas (d'après)	Le Triomphe de Flore	peinture à l'huile ; toile	H. : 95 ; L. : 133	1819	récolé-vu
	INV 243	Serre Michel	Monseigneur de Belsunce, évêque de Marseille	peinture à l'huile ; toile	H. : 80 ; L. : 65	1825	récolé-vu
	INV 230	Tardieu Jean Charles, Tardieu-Cochin (dit)	Ulysse reconnu par Euryclée	peinture à l'huile ; toile	H. : 100 ; L. : 115	1817	récolé-vu

Collection Campana, peintures, envoi de 1863

Inv. État	Inv. dépositaire	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Notes
Cornu 535	INV 3 ; D. 861.1.1	Barocci Federico (d'après)	La Visitation	peinture à l'huile ; toile	H. : 45 ; L. : 32	récolé-vu
Cornu 559	INV 16 ; D. 861.1.4	Fontana Lavinia	Consécration de la Vierge	peinture à l'huile ; toile	H. : 280 ; L. : 186	récolé-vu
Cornu 553	INV 30 ; D. 861.1.2	Passarotti Bartolomeo	Autoportrait présumé	peinture à l'huile ; toile	H. : 111 ; L. : 78	récolé-vu
Cornu 603	INV 80 ; D. 861.1.3	Strozzi Bernardo (atelier de)	La Vierge, les mains jointes	peinture à l'huile ; toile	H. : 54,2 ; L. : 43,7	récolé-vu

Musée du Louvre, département des peintures

Inv. État	Inv. dépositaire	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
INV 735 ; L. 3932	INV 660	Anonyme (Italie, xv ^e) ; Vasari Giorgio (ancienne attribution)	La Passion du Christ	peinture à l'huile ; bois	H. : 66,8 ; L. : 151	1895	récolé vu
INV 2445 ; MR 1170	INV 444	Beaufort Jacques-Antoine	La Mort de Bayard	peinture à l'huile ; toile	H. : 320 ; L. : 319	1872	récolé vu
INV 2448 ; L. 3730	INV 450	Beaume Joseph	Nephtalie et Rachel	peinture à l'huile ; toile	H. : 214 ; L. : 247	1872	récolé vu
INV 628 ; MR 1593	INV 463	Boullongne Bon ; Sanzio Raffaello, Raphael (dit) (d'après)	L'Incendie du bourg	peinture à l'huile ; toile	H. : 480 ; L. : 720	1872	récolé-vu
INV 3332 ; C. 256	INV 476	Constantin Jean Antoine	Paysage : un orage, site de Provence	peinture à l'huile ; toile	H. : 102 ; L. : 84	1876	récolé vu
INV 3331 ; C. 79	INV 475	Constantin Jean Antoine	Paysage : un ermitage et des religieux	peinture à l'huile ; toile	H. : 82 ; L. : 107	1876	récolé vu
INV 3456 ; B. 2254	INV 446	Coytel Noël	Défi d'Apollon et Marsyas	peinture à l'huile ; toile	H. : 123 ; L. : 131	1872	récolé vu
INV 3894 ; MR 1481	INV 471	Desportes François	Chasseur indien tenant son arc	peinture à l'huile ; toile	H. : 375 ; L. : 400	1873	récolé vu
INV 3896 ; MR 1483	INV 472	Desportes François	Les pêcheurs indiens	peinture à l'huile ; toile	H. : 273 ; L. : 443	1873	récolé vu
MI 197	INV 167	Grenier de Saint-Martin Francisque-Martin-François	La Chasse au faisan	peinture à l'huile ; toile	H. : 35 ; L. : 50	1857	récolé-vu
INV 5275 ; MR 1810	INV 443 ; D. 873.1.3	Greuze Jean-Baptiste	Portrait de M. Houard, ami et compatriote de Greuze	peinture à l'huile ; toile	H. : 64 ; L. : 53	1872	récolé vu
INV 5310	INV 445	Halle Noël	La Justice de Trajan	peinture à l'huile ; toile	H. : 269 ; L. : 230	1872	récolé vu
INV 6735 ; B. 846	INV 441	Heim François-Joseph	Bataille de Rocroy, 19 mai 1643	peinture à l'huile ; toile	H. : 390 ; L. : 488	1872	récolé-vu
INV 7383 ; MR 2356	INV 653	Monnoyer Jean-Baptiste	Vase en or avec des raisins	peinture à l'huile ; toile	H. : 120 ; L. : 102	1891	récolé vu
INV 7662 ; MR 2439	INV 438	Regnault Jean-Baptiste	Oreste et Iphigénie en Tauride	peinture à l'huile ; toile	H. : 320 ; L. : 420	1872	récolé vu
RF 964	INV 455 ; D. 873.1.5	Robert Hubert	Paysage avec un rocher creux	peinture à l'huile ; toile	H. : 240 ; L. : 180	1872	récolé vu
INV 7742 ; C. 418	INV 767	Roqueplan Camille	La Fontaine du Grand Figuier dans les Pyrénées	peinture à l'huile ; toile	H. : 117 ; L. : 83	1898	récolé-vu
INV 2966 ; B. 709	INV 447	Rouget Georges	Henri IV présentant Crillon à sa cour	peinture à l'huile ; toile	H. : 323 ; L. : 211	1872	récolé-vu
INV 656 ; MR 446	INV 439	Testelin Louis ; Le Brun Charles (d'après)	Entrée d'Alexandre à Babylone	peinture à l'huile ; toile	H. : 425 ; L. : 692	1872	récolé-vu
	INV 440	Zuccaro Federico (entourage de)	Figure allégorique	peinture à l'huile ; fresque transposée sur toile	H. : 214,5 ; L. : 147,2	1872	récolé-vu

Musée d'Orsay

Inv. État	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
RF 383	Courtois Gustave	Narcisse	peinture à l'huile ; toile	H. : 80 ; L. : 152	1886	récolé-vu
MI 43	Stevens Alfred	Le Mercredi des Cendres	peinture à l'huile ; toile	H. : 116 ; L. : 149	1853	récolé-vu

Service des arts plastiques :

Fonds national d'art contemporain

Inv. État	Auteur	Titre	Technique	Matière	Dimensions	Dépôt	Notes
FNAC PFH-4121	Abel Marius	La toilette de Diane ; 1870		peinture à l'huile ; toile	H. : 184 ; L. : 265	1874	récolé-vu
FNAC FH 863-4	Abel Marius	M. et M ^{lle} de Sombreuil devant le tribunal de l'Abbaye, le 4 septembre 1792 ; 1863		peinture à l'huile ; toile	H. : 111 ; L. : 149	1863	récolé-vu
FNAC 883	Allouard Henri-Emile	Héloïse au Paraclat ; 1886		marbre	H. : 180 ; L. : 70 ; P. : 94	1889	récolé-vu
FNAC PFH-4115	Anastasi Auguste-Paul-Charles	Paysage, une lisière de forêt ; 1850		peinture à l'huile ; toile	H. : 114 ; L. : 146,5	1851	récolé-vu
FNAC PFH-4793 (1 et 2)	Anonyme ; Puget Pierre (d'après)	Deux atlantes		plâtre	H. : 310 ; L. : 90 ; P. : 75 (chacun)	1859	récolé-vu
FNAC PFH-4792	Anonyme ; Puget Pierre (d'après)	La Peste de Milan		plâtre	H. : 190 ; L. : 157 ; P. : 23	1859	récolé-vu
FNAC PFH-4791	Anonyme ; Puget Pierre (d'après)	Milon de Crotona		plâtre	H. : 270 ; L. : 140 ; P. : 80	1859	récolé-vu
FNAC 1657	Avy Joseph-Marius	Goûter		peinture à l'huile ; toile	H. : 195 ; L. : 250	1905	récolé-vu
FNAC 1269	Barbaroux Pierre-François	La Nuit		plâtre	H. : 200 ; L. : 85 ; P. : 80	1889	récolé-vu
FNAC FH 869-37	Barry François-Pierre-Bernard	Vue de Constantinople, prise de l'entrée du Bosphore ; 1869		peinture à l'huile ; toile	H. : 64 ; L. : 100	1869	récolé-vu
FNAC FH 860-14	Barry François-Pierre-Bernard	Marine ; 1859		peinture à l'huile ; toile	H. : 230 ; L. : 402	1860	récolé-vu
FNAC 1123 (1 à 3)	Besson Jules-Gustave	Le Moissonneur de lauriers ; v.1902 ; triptyque		peinture à l'huile ; toile	Dimensions totales : H. : 130 ; L. : 220	1903	récolé-vu
FNAC 1630	Bompard Maurice	Les Bouchers de Chelma ; oasis près de Biskra		peinture à l'huile ; toile	H. : 130 ; L. : 190	1890	récolé-vu
FNAC 129	Bompard Maurice	Un début à l'atelier ; 1881		peinture à l'huile ; toile	H. : 225 ; L. : 422	1882	récolé-vu
FNAC 1962	Bouchor Joseph-Félix	Batelée d'herbes-Freneuse ; 1891		peinture à l'huile ; toile	H. : 195 ; L. : 305	1893	récolé-vu
FNAC 1119	Boulangier Gustave-Clarence-Ro-dolphe	Saint-Sébastien et l'Empereur Maximilien Hercule ; 1877		peinture à l'huile ; toile	H. : 375 ; L. : 275	1879	récolé-vu
FNAC PFH-2730 (5)	Bovy Antoine	Bataille de l'Alma ; médaille ; v.1856		bronze	D. : 7,2	1858	récolé-vu
FNAC PFH-2504 (2)	Brunet-Debaisnes Alfred-Louis ; Halswelle Keeley	Willows whiten ; 1885		eau-forte ; papier	H. : 43,5 ; L. : 74	1892	récolé-vu
FNAC FH 864-42	Busson Charles	Un soir sur les bords du Loir ; 1864		peinture à l'huile ; toile	H. : 108 ; L. : 146	1865	récolé-vu
FNAC 2371	Camoïn Charles	La Petite Lina		peinture à l'huile ; toile	H. : 66 ; L. : 55 (sans cadre) ; H. : 90 ; L. : 98 (avec cadre)	1909	récolé-vu
FNAC PFH-2728 (5)	Caque Arnaud-Auguste	Élection du Président de la République française ; médaille		bronze	D. : 7,7	1858	récolé-vu
FNAC PFH-4123	Carrier de Belleuse Albert Ernest, Carrier-Belleuse (dit)	Psyché abandonnée ; 1872		marbre	H. : 165 ; L. : 64 ; P. : 71	1874	récolé-vu

Inv. État	Auteur	Titre	Matière	Dimensions	Dépôt	Notes
FNAC 1164	Carrier-Belleuse Pierre Gérard	Le Miroir ; 1887	pastel ; papier	H. : 110 ; L. : 160	1889	récolé-vu
FNAC 768	Casile Alfred	Vue de Paris, l'Estacade	peinture à l'huile ; toile	H. : 200 ; L. : 251	1885	récolé-vu
FNAC 727	Chaplain Jules-Clément	Casimir Périer, président de la république ; Médaillon ; 1894	bronze	H. : 0,2 ; D. : 10,5	1902	récolé-vu
FNAC 336	Clément Félix-Auguste	Portrait de Frédéric Mistral ; 1885	peinture à l'huile ; toile	H. : 157 ; L. : 127	1888	récolé-vu
FNAC 490	Colin Gustave-Henri	La Nive, au Pas-de-Roland en octobre (Basses-Pyrénées) ; 1880	peinture à l'huile ; toile	H. : 160 ; L. : 220	1881	récolé-vu
FNAC 532	Comerre Léon François	Silène et les Bacchantes	peinture à l'huile ; toile	H. : 420 ; L. : 325	1890	récolé-vu
FNAC 180	Coquand Paul	Les sables de Franchard, forêt de Fontainebleau ; v.1878	peinture à l'huile ; toile	H. : 170 ; L. : 292	1879	récolé-vu
FNAC PFH-4163	Dalige de Fontenay Léonard-Alexis	Site des Pyrénées	peinture à l'huile ; toile	H. : 130 ; L. : 195	1844	récolé-vu
FNAC 863	Daumier Honoré ; Siot-Decauville fondeur	Le Ratapoi	bronze	H. : 43,5 ; L. : 14,5 ; P. : 19	1896	récolé-vu
FNAC PFH-4098	Dauzats Adrien	La Chapelle de Saint-Jacques-de-Compostelle dans la cathédrale de Saragosse	peinture à l'huile ; toile	H. : 164 ; L. : 105	1854	récolé-vu
FNAC PFH-4116	Debon François Hippolyte	La Défaite d'Attila dans les plaines de Châlons	peinture à l'huile ; toile	H. : 402 ; L. : 602	1849	récolé-vu
FNAC PFH-4104	Delaplanche Eugène ; Thiébaud fondeur	Le Pecoraro ; 1868	bronze	H. : 170 ; L. : 80 ; P. : 68	1871	récolé-vu
FNAC PFH-2722 (5)	Depaulis Alexis-Joseph	Cérémonie funèbre du 6 juillet 1848 ; médaille	bronze	H. : 5 ; D. : 7,3	1858	récolé-vu
FNAC PFH-2973 (4)	Depaulis Alexis-Joseph	Voyage du prince-président dans les départements du Centre et du Midi de la France ; médaille	bronze	D. : 7	1858	récolé-vu
FNAC 314	Deschamps Louis-Henri	Mort de Mireille ; 1879	peinture à l'huile ; toile	H. : 210 ; L. : 150	1879	récolé-vu
FNAC 1296	Dethomas Maxime	Femme assise sur la plage	pastel ; carton	H. : 76,5 ; L. : 53,5	1904	récolé-vu
FNAC PFH-4211	Ducommun du Loel David Henri Joseph, Daniel (dit)	Cléopâtre ; 1853	fonte ; bronze	H. : 100 ; L. : 180 ; P. : 63	1862	récolé-vu
FNAC PFH-4124	Duffaud Jean-Baptiste ; Vecellio Tiziano (d'après), Titien (dit)	Le Couronnement d'épines	peinture à l'huile ; toile	H. : 305 ; L. : 183	1877	récolé-vu
FNAC 1469	Dumoulin Louis-Jules	Le Quartier du théâtre à Yokohama ; 1888	peinture à l'huile ; toile	H. : 89 ; L. : 115	1890	récolé-vu
FNAC PFH-5040 (1)	Dupuis Daniel	Médaille commémorative de l'Exposition universelle de 1889 ; 1889	bronze	H. : 0,4 ; D. : 6,5	1891	récolé-vu
FNAC FH 869-121	Durand-Durangel Léopold-Antoine-Victor	Le Pêcheur et le petit poisson ; 1869	peinture à l'huile ; toile	H. : 98 ; L. : 130	1869	récolé-vu
FNAC PFH-4208	Duvivier Jean-Bernard	Cymodocée ; 1819	peinture à l'huile ; toile	H. : 306 ; L. : 241	1819	récolé-vu
FNAC PFH-4101	Étix Antoine	Hyacinthe mourant ; 1829	bronze	H. : 87 ; L. : 72 ; P. : 42	1863	récolé-vu
FNAC FH 864-117	Fauvel Jean-Baptiste	Les Plaideurs ; 1864	peinture à l'huile ; bois	H. : 23 ; L. : 28	1864	récolé-vu
FNAC PFH-4099	Félix Dominique	Combat devant Zaatcha ; 1853	peinture à l'huile ; toile	H. : 121 ; L. : 240	1856	récolé-vu
FNAC PFH-474	Féraud Vincent ; Vinci Leonardo da (d'après)	La Joconde	peinture à l'huile ; bois	H. : 76 ; L. : 52	1851	récolé-vu
FNAC PFH-4162	Féron Éloi Firmin	Annibal passant les Alpes	peinture à l'huile ; toile	H. : 470 ; L. : 609	1833	récolé-vu
FNAC 50	Ferru Félix-Pierre	Gustave Ricard	plâtre	H. : 80 ; L. : 57 ; P. : 27	1879	récolé-vu
FNAC 2117	Frémont Camille Désirée Suzanne, Frémont Suzanne (dite)	Flava Vénus, académie ; 1906	peinture à l'huile ; toile	H. : 128 ; L. : 160	1908	récolé-vu

Inv. État	Auteur	Titre	Matière	Dimensions	Dépôt	Notes
FNAC 529	Frère Jean Jules	Chanteur oriental ; 1883	marbre	H. : 125 ; L. : 70 ; P. : 70	1885	récolé-vu
FNAC PFH-4095	Gendron Ernest-Auguste	Tibère à l'île de Caprée ; 1852	peinture à l'huile ; toile	H. : 98 ; L. : 130	1852	récolé-vu
FNAC 1739	Gervais Paul-Jean	Les Saintes-Maries	peinture à l'huile ; toile	H. : 330 ; L. : 520	1891	Récolé-vu
FNAC 1239	Gibert Jean Amédée	Vulcain enchaîné Prométhée sur les cimes du Caucase ; 1897	peinture à l'huile ; toile	H. : 118 ; L. : 146	1898	Récolé-vu
FNAC PFH-4125	Glaize Auguste-Barthélémy	Le Pilon ; 1855	peinture à l'huile ; toile	H. : 400 ; L. : 1030	1873	récolé-vu
FNAC 3007	Guindon André-Marius	L'Invasion ; 1908	peinture à l'huile ; toile	H. : 230 ; L. : 455	1909	récolé-vu
FNAC PFH-4161	Hamon Jean-Louis	Le tombeau du Christ	peinture à l'huile ; toile	H. : 63 ; L. : 120	1850	récolé-vu
FNAC FH 864-153	Hanoateu Hector	Le Paradis des oies	peinture à l'huile ; toile	H. : 149 ; L. : 202	1864	récolé-vu
FNAC PFH-4160	Hugues Jean-Baptiste-Dominique	Ajax bravant les dieux et foudroyé	plâtre	H. : 104 ; L. : 67 ; P. : 71	1873	récolé-vu
FNAC 182	Hugues Jean-Baptiste-Dominique	La Muse de la source ; 1893	plâtre	H. : 163 ; L. : 145 ; P. : 77	1901	récolé-vu
FNAC PFH-4112	Icard Honoré ; Ducrot-Icard Francine, Ducrot Francine (née)	Trop tard, les Vierges folles ; 1901	marbre	H. : 280 ; L. : 160 ; P. : 103	1903	récolé-vu
FNAC PFH-4210	Ingres Jean Auguste Dominique ; Poussin Nicolas (d'après)	Éliézer et Rebecca	peinture à l'huile ; toile	H. : 46 ; L. : 37	1873	récolé-vu
FNAC PFH-7242	Jaley Jean-Louis-Nicolas	Rêverie ; 1850	marbre	H. : 130	1851	récolé-vu
FNAC PFH-2777	Jeanron Philippe-Auguste	La Pierrelevade, Corrèze	peinture à l'huile ; toile	H. : 120 ; L. : 200	1871	récolé-vu
FNAC 1291	Kelly Gérald-Festus	Mademoiselle M. V.	peinture à l'huile ; toile	H. : 47 ; L. : 34	1904	récolé-vu
FNAC PFH-4096	Lacoste Pierre-Eugène	La Reprise du travail après les journées de juin 1848 ; 1850	peinture à l'huile ; toile	H. : 270 ; L. : 366	1852	récolé-vu
FNAC 1847	Lancelot-Croce Marcelle Renée	La Famille ; 1891	bronze	H. : 45,5 ; L. : 35,5	1902	récolé-vu
FNAC 2223	Landau Émilie	Le Modèle	pastel ; toile	H. : 162 ; L. : 130	1908	récolé-vu
FNAC PFH-4094	Langlois Jérôme-Martin	Monseigneur de Belzunce, évêque de Marseille	peinture à l'huile ; toile	H. : 248 ; L. : 180	1824	récolé-vu
FNAC FH 860-162	Laugier Auguste ; Winterhalter Franz-Xaver (d'après)	Impératrice Eugénie	peinture à l'huile ; toile	H. : 242 ; L. : 157	1860	récolé-vu ; brûlé
FNAC PFH-4117	Lavielle Eugène-Antoine	Un soir, 18 décembre 1848 ; Paysage ; 1849	peinture à l'huile ; toile	H. : 63 ; L. : 113	1850	récolé-vu
FNAC 1392	Leydet Louis	Sur la terrasse	peinture à l'huile ; toile	H. : 81 ; L. : 100	1905	récolé-vu
FNAC FH 863-135	Leyendecker Joseph ; Flandrin Hippolyte (d'après)	Empereur Napoléon III	peinture à l'huile ; toile	H. : 206 ; L. : 143	1864	récolé-vu
FNAC 670	Lombard Henri-Édouard	Judith	plâtre	H. : 200 ; L. : 110 ; P. : 70	1891	récolé-vu
FNAC 15	Lombard Henri-Édouard	Saint-Sébastien percé de flèches	plâtre	H. : 195 ; L. : 65 ; P. : 72	1896	récolé-vu
FNAC 45 ; FNAC 564 ; FNAC 855	Lombard Henri-Édouard	Sainte-Cécile ; 1880	plâtre	H. : 200 ; L. : 300 ; L. : 40	1889	récolé-vu
FNAC PFH-4209	Mallet Jean-Baptiste	La Nature et l'Hommeur	peinture à l'huile ; toile	H. : 46 ; L. : 38	1820	récolé-vu
FNAC PFH-4907	Marcello, duchesse de Castiglione-Colonna, dite ; Affry Adèle de	Bianca Capello	marbre	H. : 95 ; L. : 68 ; P. : 28	1893	récolé-vu

Inv. État	Auteur	Titre	Matière	Dimensions	Dépôt	Notes
FNAC PFH-2727 (3)	Merley Louis	Découverte des monuments de Nimive ; médaille ; v. 1851	bronze	H. : 0,5 ; D. : 6,2	1858	récolé-vu
FNAC 308	Michel Gustave Frédéric	La Pensée	plâtre	H. : 210 ; L. : 132 ; P. : 95	1902	récolé-vu
FNAC PFH-4113	Monsiau Nicolas-André	Une scène d'Iphigénie en Aulide ; Clytemnestre serrant Iphigénie dans ses bras et défiant Agamemnon d'oser la lui ravir ; 1817	peinture à l'huile ; toile	H. : 244 ; L. : 310	1817	récolé-vu
FNAC PFH-2724 (3)	Montagny Jean-Pierre	Naissance du Prince impérial ; médaille	bronze	D. : 5,3	1858	récolé-vu
FNAC PFH-984	Moreau Mathurin	Studiosa ; 1866	marbre	H. : 142 ; L. : 55 ; P. : 49	1869	récolé-vu
FNAC PFH-4100	Moulignon Léopold de	Intérieur d'un café en Afrique ; 1853	peinture à l'huile ; toile	H. : 82 ; L. : 100	1856	récolé-vu
FNAC 2073	Mouren Henri	Le Soir au Mont Olympe ; 1899	aquarelle ; papier	H. : 120 ; L. : 150	1907	récolé-vu
FNAC PFH-2720 (5)	Oudine Eugène	Bataille d'Inkermann ; médaille ; 1856	bronze	D. : 7,2	1858	récolé-vu
FNAC PFH-5041 (1)	Oudine Eugène André	Médaille commémorative de l'Exposition universelle de 1878 ; 1878	cuivre	D. : 8,5	1899	récolé-vu
FNAC PFH-2721 (5)	Pingret Joseph Arnold	Colonisation française en Algérie ; Médaille	fonte ; bronze	D. : 7,2	1858	récolé-vu
FNAC 1663	Poujol Pierre-Louis-Marius	Dans la tourmente des voluptueux Dante aperçoit Paolo et Francesca da Rimini	peinture à l'huile ; toile	H. : 340 ; L. : 450	1892	récolé-vu
FNAC 1258	Quinsac Paul	La Tentation	peinture à l'huile ; toile	H. : 360 ; L. : 225	1889	récolé-vu
FNAC PFH-983	Ramus Joseph-Marius	Première pensée d'amour ; 1845	marbre	H. : 145 ; L. : 50 ; P. : 27	1852	récolé-vu
FNAC PFH-4097	Raulin Gasparine	La Prière d'une mère	peinture à l'huile ; toile	H. : 92 ; L. : 74	1852	récolé-vu
FNAC PFH-4118	Regamey Guillaume Urban	Tiraillleurs algériens et spahis gardant des prisonniers (Campagne de 1860 en Algérie) ; 1870	peinture à l'huile ; toile	H. : 210 ; L. : 320	1871	Récolé-vu
FNAC PFH-2526 (3)	Renouard Charles-Paul	Exposition universelle de 1900, album de 40 estampes ; 1900	héliogravure	H. : 63 ; L. : 79,5	1902	récolé-vu
FNAC PFH-3113 (1)	Renouard Charles-Paul	Fêtes du 75ème anniversaire de l'indépendance de la Belgique et de l'exposition universelle de Liège, 1905 ; 1905 ; album de 80 estampes	gravure		1909	récolé-vu
FNAC PFH-4107	Robert Mathilde	Vénitienne	peinture à l'huile ; toile	H. : 125 ; L. : 87	1874	récolé-vu
FNAC 1654	Rosset-Granger Edouard	Cache-cache ; 1890	peinture à l'huile ; toile	H. : 140 ; L. : 180	1890	récolé-vu
FNAC PFH-4119	Rouvier Noémie, Cadiot Noémie (née), Vignon Claude (dite)	Bacchante ; 1866	taille ; marbre	H. : 210 ; L. : 52 ; P. : 63	1873	récolé-vu
FNAC 1340	Saint-Pierre Gaston-Casimir	Aux écoutes, souvenirs des environs de Tiemcen (Algérie)	peinture à l'huile ; toile	H. : 190 ; L. : 108	1888	récolé-vu
FNAC FH 866-267	Saint-Pierre Gaston-Casimir	Le Sommeil de la nymphe ; 1866	peinture à l'huile ; toile	H. : 106 ; L. : 188,5	1866	récolé-vu
FNAC PFH-4105	Servin Amédée Élie	Le Moulin Balé, à Villiers-sur-Morin ; 1872	peinture à l'huile ; toile	H. : 127 ; L. : 150	1872	récolé-vu
FNAC PFH-4110	Torrents Y de Amats Stanislas	Le Mort	peinture à l'huile ; toile	H. : 230 ; L. : 310	1875	récolé-vu
FNAC FH 868-327	Tourmeine Charles-Émile de, Vacher de Tournemine Charles-Émile	Retour de chasse, scène indienne ; v. 1868	peinture à l'huile ; toile	H. : 58 ; L. : 120	1868	récolé-vu
FNAC PFH-4111	Truphème François	Lesbie	marbre	H. : 119 ; L. : 66 ; P. : 72	1875	récolé-vu
FNAC 495 ; FNAC 1187	Turcan Jean	L'Aveugle et le paralytique	plâtre	H. : 240 ; L. : 120 ; P. : 150	1890	récolé-vu
FNAC 264 ; FNAC 273	Turcan Jean	Ganymède	plâtre	H. : 231 ; L. : 114 ; P. : 118	1880	récolé-vu
FNAC 426	Vayson Paul	Les Moutons, paysage de Provence ; 1879	peinture à l'huile ; toile	H. : 291 ; L. : 402	1879	récolé-vu
FNAC PFH-4106	Villain Eugène ; Hooch Pieter de (d'après)	Intérieur hollandais	peinture à l'huile ; toile	H. : 67 ; L. : 79	1874	récolé-vu

Annexe de l'arrêté MCCC1509754A du 27 avril 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au JO du 14 mai 2015).

Commune du Havre

Service des musées de France :

Musée du Louvre, département des antiquités grecques, étrusques et romaines

Inv. État	Provenance, Date	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
89 (registre 6DD13)	Étrurie ; Fin du 3 ^e quart du VII ^e - I ^{er} quart du VI ^e s. av. J.-C.	Gnôchoé	terre cuite noire ; bucchero	H. : 21,3	1875	récolé-vu
90 (registre 6DD13)	Étrurie ; Fin du 3 ^e quart du VII ^e - I ^{er} quart du VI ^e s. av. J.-C.	Gnôchoé	terre cuite noire ; bucchero	H. : 21	1875	récolé-vu
183 (registre 6DD13)	Étrurie ; dernier quart du VII ^e - I ^{er} à 3 ^e quart du VI ^e s. av. J.-C.	Olpé	terre cuite noire ; bucchero	H. : 18,5	1875	récolé-vu
184 (registre 6DD13)	Étrurie ; dernier quart du VII ^e - I ^{er} à 3 ^e quart du VI ^e s. av. J.-C.	Olpé	terre cuite noire ; bucchero	H. : 14,6	1875	récolé-vu
278 (registre 6DD13)	Étrurie ; dernier quart du VII ^e - I ^{er} moitié du VI ^e s. av. J.-C.	Canthare	terre cuite noire ; bucchero	D. : 12,4	1875	récolé-vu
279 (registre 6DD13)	Étrurie ; dernier quart du VII ^e - I ^{er} moitié du VI ^e s. av. J.-C.	Canthare	terre cuite noire ; bucchero	H. : 11,7	1875	récolé-vu
280 (registre 6DD13)	Étrurie ; dernier quart du VII ^e - I ^{er} moitié du VI ^e s. av. J.-C.	Canthare	terre cuite noire ; bucchero	H. : 13,2	1875	récolé-vu
514 (registre 6DD13)	Étrurie ; dernier quart du VII ^e - I ^{er} quart du VI ^e s. av. J.-C.	Cylix	terre cuite noire ; bucchero	D. : 11,3	1875	récolé-vu
602 (registre 6DD13)	Étrurie ; III ^e s. av. J.-C.	Gnôchoe	terre cuite ; vernis noir	H. : 13	1875	récolé-vu
673 (registre 6DD13) ; Cp 1716	V ^e s. av. J.-C. ?	Iekanis	terre cuite orangée ; engobe noir	D. sans anses : 11,4	1875	récolé-vu

Collection Campana, envoi de 1863

Inv. État	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Notes
Cornu 409	Anonyme (Italie, Ferrare, XVI ^e s.)	Sainte-Marguerite	peinture à l'huile ; bois	H. : 46 ; L. : 37	récolé vu
Cornu 481	Bronzino, Cosimo Angelo di (dit) (attribué à)	Portrait de Côme de Médicis	peinture à l'huile ; toile	H. : 55 ; L. : 44	récolé vu
Cornu 522	Gianpietrino, Ricci Gian Pietro (dit)	La Vierge et l'Enfant	peinture à l'huile ; bois	H. : 54 ; L. : 41	récolé vu

Musée du Louvre, département des peintures

Inv. État	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
RF 1008 ; Cluny, n° 1775	Anonyme (Flandres, XVII ^e s.)	Visite à une communauté religieuse	peinture à l'huile ; cuivre	H. : 19 ; L. : 10	1896	récolé-vu
INV 8939 ; B 1232	Anonyme (France, XVII ^e s.)	Un Perroquet près d'une corbeille	peinture à l'huile ; toile	H. : 153 ; L. : 98	1872	récolé-vu
INV 2166 ; B 356	Anonyme (X ^e s.)	Paysage, lisière de forêt, effet de soleil couchant	peinture à l'huile ; toile	H. : 44 ; L. : 61	1872	récolé-vu
MI 611	Francesco da Monteleale	Le miracle de la Santa-Casa de Lorette	peinture à l'huile ; bois	H. : 83 ; L. : 83	1872	récolé-vu
INV 6767 ; B. 1423	Monnoyer Jean-Baptiste (école de)	Fleurs dans un vase d'or	peinture à l'huile ; toile	H. : 124 ; L. : 106	1892	récolé-vu
INV 682 ; B 1316	Spada Lionello (d'après)	Concert	peinture à l'huile ; toile	H. : 130 ; L. : 178	1872	récolé-vu
INV 8094 ; L. 3680	Tardieu Jean Charles, dit Tardieu-Cochin	Suzanne au bain	peinture à l'huile ; toile	H. : 145 ; L. : 105	1872	récolé-vu
INV 8489 ; MR 2704	Voltaire Pierre, Jacques	Éruption du Vésuve ; vue en largeur	peinture à l'huile ; toile	H. : 75 ; L. : 169	1876	récolé-vu

Service des arts plastiques :
Fonds national d'art contemporain

Inv. État	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
FNAC PFH-134	Achard Jean-Alexis	Une Matinée d'automne	peinture à l'huile ; toile	H. : 136 ; L. : 202	1856	récolé-vu
FNAC PFH-151	Allongé Auguste	La Mer ; 1874	peinture à l'huile ; toile	H. : 76 ; L. : 150	1875	récolé-vu
FNAC 504	Anonyme (France, XIX ^e)	Portrait de Washington	peinture à l'huile ; toile		1896	récolé-vu
FNAC PFH-142	Baccuet Prosper	Vue d'Alger	peinture à l'huile ; toile	H. : 36 ; L. : 44	1860	récolé-vu
FNAC PFH-145	Baccuet Prosper	Vue d'Oran	peinture à l'huile ; toile	H. : 38 ; L. : 43	1860	récolé-vu
FNAC PFH-143	Baccuet Prosper	Vue de Bône	peinture à l'huile ; toile	H. : 36 ; L. : 44	1860	récolé-vu
FNAC PFH-144	Baccuet Prosper	Vue de Constantine	peinture à l'huile ; toile	H. : 36 ; L. : 44	1860	récolé-vu
FNAC PFH-5287	Barre Jean-Auguste	Empereur Napoléon III ; 1852	marbre		1853	récolé-vu
FNAC 380	Bonnaïfe Jules	Terpsichore ; 1878	marbre	H. : 160 ; L. : 80	1881	récolé-vu
FNAC PFH-147	Boulanger Clément	Groupe de génies ailés	peinture à l'huile ; toile	H. : 420 ; L. : 255	1853	récolé-vu
FNAC 301	Buland Jean-Eugène	Offrande à la Vierge ; 1879	peinture à l'huile ; toile	H. : 103 ; L. : 81,5	1880	récolé-vu
FNAC FH 869-78	Cabasson Guillaume-Alphonse Harang (dit)	Brunette allant à la pêche aux équilles ; v. 1869	peinture à l'huile ; toile	inc.	1869	récolé-vu
FNAC PFH-136	Champmartin Charles-Émile, Callande de Champmartin	Sainte-Genève	peinture à l'huile ; toile	H. : 245 ; L. : 182	1850	récolé-vu
FNAC 575 ; FNAC 1116	Charpentier Félix-Maurice	Improvisateur	plâtre	inc.	1890	récolé-vu
FNAC PFH-132	Coignard Louis	Paysage avec des boeufs	peinture à l'huile ; toile	H. : 87 ; L. : 132	1857	récolé-vu
FNAC 1281	Colin André	Le Soir	peinture à l'huile ; toile	H. : 95 ; L. : 150	1904	récolé-vu
FNAC 673	Dameron Émile	La vallée et le château d'Angles-sur-l'Anglin	peinture à l'huile ; toile	H. : 200 ; L. : 280	1901	récolé-vu
FNAC PFH-148	Ehrmann François-Émile	Strasbourg, août 1870	peinture à l'huile ; toile	H. : 300 ; L. : 184	1874	récolé-vu
FNAC PFH-150	Foulongne Alfred-Charles	Daphnis et Chloé ; 1874	peinture à l'huile ; toile	H. : 180 ; L. : 130	1875	récolé-vu
FNAC 747	Froment Paul	Un coin de cour (rue de Vaugirard)	peinture à l'huile ; toile	H. : 55 ; L. : 47	1902	récolé-vu
FNAC PFH-127	Gendron Ernest-Auguste	Les Voix du torrent	peinture à l'huile ; toile	H. : 168 ; L. : 126	1858	récolé-vu
FNAC 1812	Godefroy Achille-Eugène	Hérode fait présenter à Salomé la tête de Saint-Jean-Baptiste	peinture à l'huile ; toile	H. : 146 ; L. : 115	1905	récolé-vu
FNAC FH 868-177	Héreau Jules	La Récolte du varech ; v. 1868	peinture à l'huile ; toile	H. : 161 ; L. : 200	1868	récolé-vu
FNAC PFH-133	Jacquand Claude, Claudius-Jacquand (dit)	Christophe Colomb ; v. 1870	peinture à l'huile ; toile	H. : 124 ; L. : 164	1871	Récolé-vu
FNAC PFH-139 ; FNAC FH 866-256	La Rochoenoire Charles-Julien de	Vaches sur la falaise de Bléville ; 1866	peinture à l'huile ; toile	H. : 166 ; L. : 216	1866	récolé-vu
FNAC PFH-5277	Lambert Antoine-Eugène	Nature morte ; 1857	peinture à l'huile ; toile	H. 81,5 ; L. 65,5	1857	récolé-vu
FNAC 429	Lanjalley Marie-Marthe ; Breton Jules (d'après)	La Sieste	aquarelle sur papier	H. : 60 ; L. : 77	1880	récolé-vu

Inv. État	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
FNAC PFH-152	Lecadre Alphonse-Eugène-Félix	L'Offrande ; 1874	peinture à l'huile ; toile	H. : 262 ; L. : 155	1875	récolé-vu
FNAC PFH-138	Lottier Louis	Vue du Bosphore	peinture à l'huile ; bois	H. : 22,8 ; L. : 31	1855	récolé-vu
FNAC PFH-141	Marquet Aimé-Benoit ; Champaigne Philippe de (d'après)	Portrait de Claude Perrault, architecte ; v. 1854	peinture à l'huile ; toile	H. : 215 ; L. : 130	1862	récolé-vu
FNAC PFH-137	Muller Charles-Louis	Jeune fille conduisant une chèvre	peinture à l'huile ; toile	H. : 197 ; L. : 131	1845	récolé-vu
FNAC PFH-123	Nanteuil-Leboeuf Célestin-François, Nanteuil Célestin (dit)	Une tentation ; 1850	peinture à l'huile ; toile	H. : 90 ; L. : 117	1851	récolé-vu
FNAC PFH-128	Oudine Eugène-André	Psyché	marbre	H. : 58 ; L. : 50 ; P. : 65	1848	récolé vu
FNAC 551	Regamey Félix-Élie	À bord du Vandalia , Westpoint ; 1888	gouache ; papier	H. : 32,5 ; L. : 24,5	1896	récolé-vu
FNAC 547	Regamey Félix-Élie	Bal offert à la Mission par la Chambre de commerce à New-York ; 1890	gouache ; papier	H. : 33,5 ; L. : 25,5	1896	récolé-vu
FNAC 549	Regamey Félix-Élie	La Statue de Washington par Houdon au Capitole, à Richemond	gouache ; papier	H. : 33,4 ; L. : 25,3	1896	récolé-vu
FNAC 544	Regamey Félix-Élie	Le général Sherman, centenaire de Yorktown ; 1884	gouache ; papier	H. : 33,5 ; L. : 25	1896	récolé-vu
FNAC 545	Regamey Félix-Élie	Le Salon du président Arthur ; 1889	gouache ; papier	H. : 25,3 ; L. : 33,2	1896	récolé-vu
FNAC 546	Regamey Félix-Élie	Pose de la première pierre du monument commémoratif « la Prière » à Yorktown ; 1890	gouache ; papier	H. : 25,5 ; L. : 33,5	1896	récolé-vu
FNAC 554	Regamey Félix-Élie	Tableau frontispice avec les autographes des membres de la mission (New-York)	gouache ; papier	H. : 45 ; L. : 58	1896	récolé-vu
FNAC 552	Regamey Félix-Élie	« Uncle Henry », l'ancien cocher de La Fayette (Richemont) ; 1889	gouache ; papier	H. : 29,7 ; L. : 23	1896	récolé-vu
FNAC 550	Regamey Félix-Élie	Visite au monument du général Lee dans l'atelier du sculpteur Valentin à Richmond ; 1890	gouache ; papier	H. : 25,4 ; L. : 33,2	1896	récolé-vu
FNAC 1730	Renouf Émile	Le Pont de Brooklyn	peinture à l'huile ; toile	H. : 295 ; L. : 365	1891	récolé-vu
FNAC 505	Rosset-Granger Édouard	L'Espérance	peinture à l'huile ; toile	H. : 130 ; L. : 130	1896	récolé-vu
FNAC 1447	Saint-Marceaux Charles-René de	Félix Faure	taille ; marbre		1899	récolé-vu
FNAC PFH-146	Serres Antony	Clytie abandonnée ; v. 1865	peinture à l'huile ; toile		1865	récolé-vu
FNAC PFH-140	Taveme Amédée-Jean-Nicolas de ; Piombo Sebastiano del (d'après)	Saint-Jean-Chrysostome écrivant ses commentaires de l'évangile, entouré de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Paul, Saint-Georges, et des trois Maries	peinture à l'huile ; toile	H. : 225 ; L. : 174	1848	récolé-vu
FNAC PFH-130	Troyon Constant	Vue des environs de Sézanne	peinture à l'huile ; toile	H. : 161 ; L. : 132	1850	récolé-vu
FNAC PFH 5283	Yvon Adolphe	L'Avare	dessin sur papier		1849	récolé-vu
FNAC PFH 5284	Yvon Adolphe	L'Envie ; v. 1850	dessin sur papier		1851	récolé-vu
FNAC PFH 5285	Yvon Adolphe	L'Orgueil ; v. 1850	dessin sur papier		1851	récolé-vu
FNAC PFH 5280	Yvon Adolphe	La Colère ; v. 1848	pièce noire ; sanguine ; craie blanche ; papier		1848	récolé-vu
FNAC PFH 5282	Yvon Adolphe	La Gourmandise	dessin sur papier		1849	récolé-vu
FNAC PFH 5281	Yvon Adolphe	La Luxure	dessin sur papier		1848	récolé-vu
FNAC PFH 5286	Yvon Adolphe	La Paresse ; v. 1850	sur papier		1851	récolé-vu
FNAC PFH 5279	Yvon Adolphe	Le Remords de Judas ; 1846	peinture à l'huile ; toile	H. : 171 ; L. : 230	1846	récolé-vu

Bulletin officiel



Coupon d'abonnement (1)

Nom, prénom :
(ou service destinataire)

Pour un renouvellement, n° d'abonné :

Adresse complète :

Adresse de livraison (si différente) :

Téléphone :

Profession (2) :

Nombre d'abonnements souhaités :x 50 € = pour l'année

Date et signature (3).

(1) Le coupon et le règlement, établi à l'ordre du régisseur d'avances et de recettes du ministère de la Culture et de la Communication, sont à retourner au ministère de la Culture et de la Communication, SG, SAFG, SDAF, Bureau de la qualité comptable, M^{me} Christine Sosson, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.

(2) S'il y a lieu, pour les particuliers.

(3) Pour les services, nom et qualités du souscripteur et griffe de l'établissement.